

P27/D1,63

**CORRESPONDANCE
NUMÉROTÉE**

**LA NUMÉROTATION
SUR CE FILM
RENVOIE
AUX NUMÉROS DES PIÈCES**

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,2

P27/D1,63

ADAM & MATHIEU
AVOCATS
1618 Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

TELEPHONE 1828.

JOSEPH ADAM, B. C. L.
GEO. E. MATHIEU, L. L. L.

Montréal, 28 Juin, 1894. 189

A Son Honneur le Maire & A Messieurs les Echevins
de la Cité de Ste Cunégonde de Montréal. -

Messieurs,

Monsieur Poirier vous a probablement dit que jugement
avait été rendu dans la cause de Gougeon le 26 Juin courant, et que,
par ce jugement le règlement No 73 était annulé. Je vous envoie ci-
inclus une copie de ce jugement afin que vous puissiez juger par
vous-même des raisons invoquées par le Juge pour mettre de côté
ce règlement. Le seul considérant invoqué par la Cour est que la
cité de Ste Cunégonde ayant fait le règlement No 50 et préparé le
rôle de cotisation en vertu de la section 362 de votre Charte elle
a épuisé ses pouvoirs et ne pouvait pas faire un autre règlement.
Je crois que ce n'est pas une bonne raison. La Cité de Ste Cunégonde
était autorisée par le Statut d'imposer une cotisation de \$1.50
par pied aux propriétaires riverains de la rue St Jacques pour leur
faire payer une partie du coût de liégout. Tant qu'elle n'aura pas
fait payer cette somme aux propriétaires ses pouvoirs ne sont pas
épuisés et si elle a annulé par erreur comme il est prouvé en cette
cause, le règlement No 50, je crois qu'elle avait le droit de remé-
dier à cette erreur en faisant un nouveau règlement pour faire

P27/D1,63

ADAM & MATHIEU
AVOCATS
1618 Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

TELEPHONE 1848.

JOSEPH ADAM, B. C. L.
GEO. E. MATHIEU, L. L. L.

Montreal,

189

faire payer ceux qui n'avaient pas déjà payé. J'ai soumis cette prétention à M. Geoffrion pour ma satisfaction personnelle et il est tout-à-fait d'opinion que la cité de Ste Cunégonde avait le droit de faire le règlement qu'elle a fait, et que la raison invoquée dans le jugement n'est pas une bonne raison. Si vous croyez qu'il serait sage d'avoir l'opinion par écrit de M. Geoffrion ou de n'importe quel autre avocat que vous choisirez, vous pourrez me prévenir et je le ferai avec plaisir afin de porter cette cause en appel, si vous croyez qu'il est dans l'intérêt de la cité de Ste Cunégonde de le faire après avoir eu l'opinion d'un deuxième avocat que vous choisirez.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre dévoué,

Joseph Adam

— 2836 —

— 12 —
juin 28 1894

Opinion legale
ref. ex out de la rue St Jacques
à la Cité de Ste Anne
gunde

Joseph Adam

P27/D1,63

P27/D1,63

-2836⁴-

Indemnisation
pour dommages

J. H. Lévesque

Le Samedi 4 Fev. /94

La Cité de St. Louis
D.

J. H. Lévesque (M.)
pour dommages à sa pro-
priété sur Richelieu +
portant les Nos. 337, 339,
341 + 343 pour changement
du niveau de la dite terre
la Commune de Six
Cents Pinettes.

P27/D1,63

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

MEMORANDUM.

Office, 94 QUEEN STREET.

Montreal, JUNE 30th, 1894.

To Chas. F. Portier, Esq.
Secy. Corporation St Cunegonde,
St Cunegonde, Q.

Dear Sir:-

Replying to your favor of the 29th instant, we beg to again refer you to our letter of the 22nd Ult addressed to Mr J.E. Vanier, and of which we sent you a copy on the 22nd instant, and further, hereby protest against your interfering or trespassing on our property, and should you do so we will hold you responsible for all damages in the matter.

Yours truly,

The Royal Electric Coy.

Chas. M. Nagas
Manager.

P27/D1,63

28 37

Lettre à la
Cité de St-Léonard

The Royal Electric Co.

Dear Sir:-
Replying to your favor of the 23rd instant, we beg to again
refer you to our letter of the 22nd ult addressed to Mr. J. S. Vanier, and
of which we sent you a copy on the 14th instant, and further, hereby protest
against your interfering on our property, and should you
do so we will hold you responsible for all damages in the matter.

Yours truly,

X par la
partie
arbitre
P. A.

O P I N I O N L E G A L E

A

La Cité de Ste Cunégonde de Montréal .--

EXPOSE DES FAITS.

Le vingt-huit Novembre mil huit cent quatre-vingt-treize, la Cité de Ste Cunégonde de Montréal & Monsieur J.A.R. Léonard ont passé un compromis en vu d'établir le montant des dommages que Monsieur Léonard aurait pu souffrir par le changement de niveau de la rue Richelieu . Par ce compromis chaque partie a nommé son arbitre et ces deux derniers ne s'étant pas accordés sur le montant des dommages, ont, le onze décembre, mil huit cent quatre-vingt-treize, nommé un troisième arbitre, tel que convenu par l'Acte de Compromis du vingt-huit Novembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Les arbitres ont accepté cette fonction et ont agi comme tels, mais leur rapport n'a pas été signifié dans le délai mentionné au compromis et l'arbitrage a été considéré comme nul.

L'on veut savoir maintenant qui doit payer ces arbitres et si le montant de cent soixante-quinze piastres réclamé par deux d'entr'eux est trop élevé .

O P I N I O N

Le Tiers-Arbitre a un recours pour se faire payer contre les deux parties, mais les deux autres arbitres n'ont un recours que contre ceux qui les ont nommés, c'est ce qui a été décidé dans une cause de John L. Brodie vs. La Compagnie du chemin de fer Montréal & Ottawa.

-2-

X par la
faute des
arbitres
P. a.

Il a été décidé aussi dans une cause de Beaudry vs. Tomally que lorsque l'arbitrage était nul^X les arbitres n'avaient pas le droit de se faire payer. Il y a eu d'autres jugements dans ce sens aussi, mais je n'ai pas pu les trouver vu le peu de temps que j'ai à ma disposition pour livrer cette opinion ce soir, mais si le Conseil le désirait je pourrais faire d'autres recherches et donner avec plaisir le résultat de ces recherches.

En autant que je puis voir par l'ouvrage qui a été fait, les réclamations de MM. Grothé & Renaud sont exorbitantes et je crois qu'une somme de quarante à soixante piastres serait suffisante pour rémunérer ces arbitres. Cependant, c'est une question de services rendus et d'appréciation de la valeur de ces services qui devra être déterminée par témoins; de sorte que, il est difficile qu'un avocat se prononce sur des témoignages qui n'ont pas encore été rendus, mais je puis bien dire d'après la taxation des arbitres en général que ce montant est exorbitant à moins que les arbitres aient fait une somme de travail considérable. Les Juges accordent aux commissaires en expropriation quatre piastres par jour.

On m'a parlé d'équité dans cette affaire, mais c'est une question qui ne regarde pas l'avocat et le conseil est seul juge de l'opportunité de payer une chose qu'il n'est pas obligé de payer s'il la croit juste ou de la refuser s'il la croit injuste.

Montréal, 4 Juillet, 1894.

Joseph Adam

-43-
2838-

MONTREAL , 4 JUILLET, 1894 .

OPINION LEGALE

A

LA CITE DE STE CUNEGONDE

DE MONTREAL

P27/D1,63

P27/D1,63

juillet le 4 1874

Monsieur le maire et
Messrs les Echevins
Je vien machessé avec autre
pour avoir tomber sur la
rue Napoleon coin du voin
a cause d'une traverse bien mal
négligé a preuve de plusieurs
temoin qui son venue me
porté secours et moi je suis
une pauvre femmes qui gagne
ma vie et mon bras droit
refuse de travailler par cause des
douleur cette chute est arrivé

1838^a
Lettre n° reclame
mation
Dme Chaptrand

P27/D1,63

dimanche au soir le 1^{er} juillet
voici mes témoins
M^{rs} Larouche et
M^{rs} Labiche
M^{rs} Pariseau
D^{me} M. Chartrand
N^o 358 Richmond Street

P27/D1,63

Deux documents

portent

le même numéro

d'archives

P27/D1,63

B. ETHIER, JR.
DEALER IN
Wood and Coal,
1119 ST. JAMES STREET,

YARDS:—1119 St. James Street,
and Napoleon St., Cor. Canal.

Montreal, 5 Juillet 1894

A la Corporation Ste-Hunégonde

*Je soumet pour la four-
niture de Charbon aux prix suivant
Stove (\$6.00) six piastres, Chest nut (\$6.00)
six piastres, Egg (\$5.75) cinq piastres et soix-
ante et quinze cents, Furnace (\$5.75) cinq
piastres soixante et quinze cents par ton-
ne livrée et entrée.*

B. Ethier Jr.

25389
Lettre reison
mission chadon
B. Kothier jr

P27/D1,63

P27/D1,63

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A Messieurs M. E. Lymbouner
J. B. Durocher et A. S. Delisle
Echevin

Messieurs

Sachez que ce Conseil s'est, le *deuxieme* jour
d *e* juillet 1894, ajourné à *lundi*
le *neuvieme* jour d *e* juillet 1894

Christophe
Greffier.

P27/D1,63

Je soussigné Certifié son non d'office
qu'on se le 6^e jour de juillet 94 - je lui au
Domicille de M^{rs} H. H. Henault. H. Marin. S. Delisle
M. E. Lyburner, Joseph Luthelle J. B. Durocher
J. A. R. Leonard & C. H. Lalonde. des avis de
Remuneration de assemble pour lundi le 9^e jour
de juillet courant -
St. Camille le 6^e juillet 94
Louis Charbon H.C.D.

2839-

AVIS D'AJOURNEMENT

A. S. Delisle J. B. Durocher &
M. E. Lyburner Esq.

P27/D1,63

Ste Cunigonde 6 Juillet 1894

A la Corporation Ste Cunigonde

Je soumetts pour la fourniture
du Charbon aux prix suivant

Steer (\$6⁰⁰) six piastres, Chest nut (\$6⁰⁰)
six piastres, Egg (\$5.75) cinq piastres et
soixante et quinze cents, Furnace (\$5.75)
cinq piastres soixante et quinze cents par
tonne delivré et entre

J Lafontaine

P27/D1,63

— 9839^a —

Lettre de soumission

J. Lapointe

On this Seventh day of the month of July, in the year one thousand eight hundred and ninety four.

Before M. J. Arcas Derval, the undersigned notary public duly commissioned & sworn in and for the Province of Quebec, residing & practising in the City & district of Montreal.

A P P E A R E D:

The City of Ste-Cunégonde of Montreal LA CITE DE STE-CUNEGONDE DE MONTREAL, a body politic and corporate, having its office and place of business in the City of Ste-Cunégonde of Montreal, said district, hereto represented and acting by LOUIS HENRI HENAUULT, of the same place esquire, its mayor and by CHARLES F. PORLIER of the same place esquire, its City Clerk both duly authorized hereto by and in virtue of a resolution of the Council of the said City & corporation adopted at its meeting held on the eighteenth day of June last part, a duly certified copy of which resolution has remained hereto annexed after having been signed by the undersigned notary. The said ap- pearer being hereafter called the corporation.

PARTY OF THE FIRST PART.

And the MONTREAL STREET RAILWAY COMPANY, a body politic and corporate having its office and place of business in the said City of Montreal hereto represented and acting by GRANVILL C. CUNNINGHAM, its Manager and Chief Engineer of Montreal and by LOUIS J. FORGET, its president and EDWARD LUSHER its secretary both of the said City of Montreal, and both duly authorized hereto by

a resolution of the said company adopted at its meeting held on the twenty Seventh day of June last part, a duly certified copy whereof has remained hereto annexed after having been signed by the said undersigned notary.

PARTY OF THE SECOND PART.

Which parties of both parts have declared and agreed as follows:

The said company shall lay & put its rails on Notre-Dame & St-Antoine Streets, within the limits of the said City of STE.CUNEGONDE OF MONTREAL, in a trench made & cut by themselves and shall not be obliged to fill again the hollows & excavations made to that effect ever the ties but shall pay unto the said corporation of the City of St. Cunegonde of Montreal as an indemnity therefor a sum of one dollar, for each running & lineal feet of track so laid by the said Company on said street, the track for switches to be also calculated.

The said Company shall lay its rail on St. JAMES Street within the limits of the said City of Ste-Cunegonde of Montreal, in a trench cut by the contractors of the said Corporation, on concrete at least six inches deep by fifteen inches wide under the rail: The work of cutting the asphalt & concrete to receive the rails shall be done by the said corporation. The said company shall pay to the said corporation, the sum of one dollar & fifty cents per square yard for the said concrete including digging & removal of material, and the sum of three dollars and ninety cents & one half cent per square yard for the rest of

the concrete & asphalt to be replaced by the said corporation, less however one dollar per square yard to be allowed and deducted for all old concrete left in undisturbed by the work.

The said company shall also pay to the said corporation half of the amount of thirty five cents and one half of a cent per square yard demanded by BASTIEN & VALIQUETTE the actual contractors of the said corporation for ST-JAMES Street, over the whole of this street, on the asphalt remained undisturbed by this work, to continue and extend their guarantee on the whole street, including the the rails. But this payment is made solely to facilitate the execution of this particular work on ST-JAMES Street, and is not to be hereafter cited as a precedent.

The level of the Streets and quantity of the works to be done shall be determined and decided by the Engineer of the said Corporation; And all quantities shall also be measured by him without deducting the rails.

The works shall be done under the superintendence and direction of the engineer of the said corporation, or of his agents, who shall himself be under the direction of the said corporation whose views and orders he shall always be considered as following and explaining until contradicted by the said corporation and every part of the work is to be done to the satisfaction of the said engineer who shall have full power and authority to judge of the quality of the works, of the proper mode of constructing and of executing the same; in all which particulars

P27/D1,63

tion and the said company.
the company shall follow the instructions and directions
of the said engineer.

The works done by the said corporation or its
contractors shall be paid unto the said corporation by the
said company, in divers payments according to the estima-
tes or certificates made by the said engineer of the said
corporation.

The said company shall commence their work to
lay their rails immediatly, and continue the same without
any interruption.

The said company shall also pay the costs of
these presents, and two copies hereof, one for the said
corporation, and the other for their engineer.

To these presents interviened: TREFFLE BASTIEN
and ALPHONSE VALIQUETTE, both of the said City of Mon-
treal contractors and thereal carrying on business tege-
ther in copartnership under the name & form of BASTIEN &
VALIQUETTE, both herete present.

Who declare to have had and taken communication
of these presents by the reading hereof and agree as fol-
lows with the said corporation; to wit:

To do and perform for the said Corporation all
the werk of cutting the asphalt and concrete to receive
the rails, and of replacing such asphalt & concrete on
said ST-JAMES Street, at the prices and upon the terms
and conditions agreed upon by & between the said corpora-

tion and the said company.

It is also understood that the said BASTIEN & VALIQUETTE shall continue their guarantee for the paving work of said ST-JAMES Street until its expiration and extend it over the whole street including the rails, in consideration of a sum of thirty five cents and one half of a cent per square yard on the asphalt remained undisturbed by this work.

#consideration price for the paving works

The said BASTIEN & VALIQUETTE & the said Corporation agree in consideration of these presents ~~that the~~ of the above mentioned streets --- (NOTRE-DAME & ST-ANTOINE) shall be increased from three dollars and fifty five cents per square yard (price mentioned in their previous contract) up to three dollars and ninety cents and one half of a cent per square yard, to be measured from one curbstone to the other without deducting the rails, and the measurement to be made by the engineer of the said Corporation.

Done and passed, at the said City of Montreal, on the day, month and year first above written under the number four thousand six hundred & eighty four of the repertory of the undersigned notary and signed by the said parties hereto acting as aforesaid with and in the presence of the said undersigned notary after due reading hereof. -

(Signed) Granville C. Cunningham, manager M. S. Ry.

" L. H. Henault, Mayor
Chs. F. Berlier, City-Clerk. -
" ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Trefflé Bastien
Alphonse Valiquette
L. J. Ferget, President
E. Lusher, Secretary.
M. J. A. Derval, N. P.

True copy of the original hereof, remaining of record in my office. --- M. J. A. Derval. -

- 115 - 2840

No-4684

7th. July, 1894.

CONTRACT & AGREEMENT

between

THE CITY OF STE-CUNEGONDE
OF MONTREAL,

and

THE MONTREAL STREET RAILWAY Co.

at

BASTIEN & VALIQUETTE.

Intervening parties.

P27/D1,63

P27/D1,63



Cabinet du Greffier de la Cité.

St. Cunégonde 6 Juillet 1894. 18

A. Gosselin Esq
Ass. Greffier
Montreal

Monsieur,

Voudriez-vous avoir l'obligeance de m'envoyer, par retour de la malle, une couple de copies du Règlement de la Cité de Montréal RE Fermeture de bonne heure, et vous obligerez

Votre tout dévoué,

Ch. L. P.
Greffier.-

Cher Monsieur
Le Comité Spécial, étant en ce moment à considérer la question, n'a pas préparé ni donné ordre de préparer un règlement.

Votre tout dévoué

Alsombrin
au Greffier de la Cité

2840^a

Réponse au règlement de
Procureur de Commerce
à Casselin
6 juillet 1841

P27/D1,63

P27/D1,63



Pièces réunies

DÉBUT

Province de
 Quebec
 Cité de Ste
 Cunigonde
 de Montréal

Avis Public

est par les présentes donné que le
 Rôle de cotisation pour les diffé-
 rents quartiers de la Cité de Ste-
 Cunigonde de Montréal est com-
 plète, et qu'il est maintenant
 déposé au Bureau du sous-
 signé dans l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mention-
 nées comme sujettes au paie-
 ment d'aucune taxe ou coti-
 sation sont par le présent som-
 mées d'en payer le montant au
 soussigné, à son dit Bureau,
 dans les dix jours de cette date
 sans avis ultérieur

J. P. Hébert

Tresorier

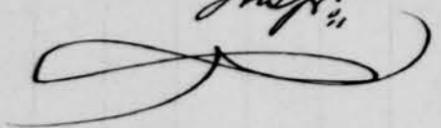
Hôtel de Ville
 Ste Cunigonde, 9 juillet, 1894

Je soussigné certifie que
Je ai juro passer les mis
ici. enlevé, en langue
francaise et anglaise
à la partie de l'habitation
de mille, et aussi à
la partie de l'église

à Compende le 9 i jours
de juillet 1894

Louis Martin

Proprié-



Curé Bellefleur
Note d'orientation
M. Martin

— 2841 —

P27/D1,63

Province of
Quebec
City of St.-
Cunegonde
of Montreal

Public Notice
is hereby given that the assess-
ment Roll of the City of St.-
Cunegonde of Montreal for the
several wards of the said City
is completed and is now deposi-
ted in the office of the under-
signed in the City Hall.

All persons whose names
appear there in as liable for
the payment of any tax or
assessment are hereby required
to pay the amount thereof
to the undersigned, at his
said office, within ten days,
without further notice.

J. P. Vébert
Treasurer

City Hall
St. Cunegonde, July 9th 1894

P27/D1,63



Pièces réunies

FIN

P27/D1,63

Ste Bernégonde le 6 juin 1894

A Monsieur le Maire
Et Messieurs les Echevins de
La Ville de Ste Bernégonde

Messieurs

Je soussigné offre de fournir à la
Corporation de Ste Bernégonde tout le charbon
qu'elle aura besoin aux prix ci-dessous

| | | |
|---------|----------|---------|
| Fumace | la tonne | \$ 5.75 |
| Egg | " " | \$ 5.75 |
| Stove | " " | \$ 6.00 |
| Whetnut | " " | \$ 6.00 |

Le charbon Red Ash à 50¢ par tonne en
plus des prix ci-dessus.

Espérant bien que la soumission ci-dessus
sera acceptée et de recevoir une réponse
favorable je demeure

Votre tout dévoué
Theophile Ethier
Marchand de Bois et Charbon
282 Rue Richelieu
Ste Bernégonde

P.S. Le charbon sera bien cassé et livré avec
le plus grand soin.

P27/D1,63

[Faint, illegible handwriting in the top section of the document]

— 2841⁹ —

Submission
à charbon
 Thos. Ethier

[Faint, illegible handwriting in the bottom section of the document]

P27/D1,63

Ste Cuségonde 12 juillet 1894

Je soussigné, prends la
responsabilité de tous dommages qui
pourront résulter du raccordement
de l'égoût privé de ma propriété
sur rue St Antoine, avec l'égoût
principal de la dite rue

Alame E Beaume

P27/D1,63

— 2842 —

Responsabilité
^{capitale}
relogout

J. M. & P. Charneau

P27/D1,63

Office of **Li Cohen & Son,**
Antimote & Illuminons
COAL **COKE**
Cape Breton, Scotch, American and Welsh, Anthracite, Steam, and Soft Coal.
COAL
Dry Cut Wood and Charcoal.
TELEPHONE: 814.
36 Prince Street, Montreal, July 4th, 1894

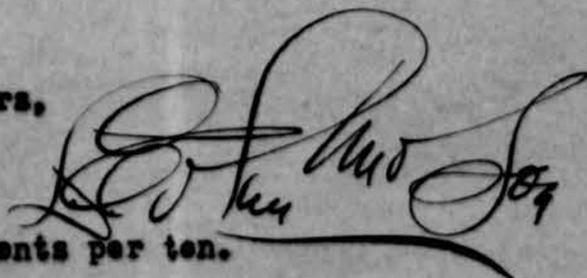
To his Worship the Mayor and Alderman of St. Cenegeude.

City.

Gentlemen,

As we have a barge of Egg Coal now in the canal near the feet of Vinet St. we beg to offer you your requirements at \$5.35 per 2000 lbs. ex barge for immediate delivery, and can refer you to Messrs. Robt. Mitchell & Co. to whom we are delivering a large quantity, who will satisfy you as to quality.

Truly yours,



P.S. The cartage can be done for 15 cents per ton.

P27/D1,63

B*3*The certificate can be done for the purpose of the law

Handwritten signatures and initials, including 'M' and 'J'.

THEY ARE

THEY WILL BE MADE FOR THE PURPOSE

REPRESENTATIVE OF THE CITY OF MONTREAL AND THE DISTRICT OF MONTREAL

3000 LBS. OF THE ABOVE FOR THE PURPOSE OF THE LAW

OF WHICH 25% IS TO BE USED FOR THE PURPOSE OF THE LAW

AS WE HAVE A LARGE QUANTITY OF THE ABOVE IN STOCK

CONTRACT

- 2843 -

CITY

TO THE DISTRICT OF MONTREAL AND THE DISTRICT OF MONTREAL

*Commission de
Charbon*

L. Cohen & Son

THEY ARE



P27/D1,63

juillet 2/94

Au Conseil de la Cité de
St. Cyprien

Messieurs; Dans le but de
faciliter a votre corporation
l'établissement d'un bain
public a St. Cyprien
nous proposons de donner
accès au jeunes gens de
St. Cyprien gratuitement
2 ou trois fois par semaine.
votre conseil pourra si le
Juge a propos voter une
faible indemnité pour
aider a payer le gardien
du bain. Respectueusement
Les propriétaires du Bain

P27/D1,63

28439-

Reçu de
Bain

Les Propriétaires

P27/D1,63

St Cunigonde 9 juillet 1894

M M le Maire et Conseillers
de St Cunigonde

Désirant bien vous servir de charbon,
je me permets de vous donner mes prix

| | | |
|----------|---------------------|---------|
| Stove | } tonne de 2000 lbs | \$ 6.00 |
| Egg | | \$ 5.75 |
| Chestnut | | \$ 6.00 |

Votre très humble serviteur
F. X. Lamontagne

145 Richelieu

P27/D1,63

2844 -
Sousmission ré
Charbon
L. N. Lamontagne

P27/D1,63

St. Blainville
Juillet 1894

Au Conseil de la Cité
St. Blainville

Messieurs;

Je vous prie
de bien vouloir me
rembourser le payé
au Conseil de la Cité
St. Jacques que j'ai
payé, et peu être me
mettre en position
de payer ce que j'ai
à votre Corporation

Votre v. A. D. Dechê

P27/D1,63

28449 -
 Demande pour
 remboursement
 A. Delisle

Francis J. Chabre
 15 a 2000
 Bureau 100410

P27/D1,63

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

MEMORANDUM.

Office, 94 QUEEN STREET.

Montreal, JULY 11th, 1904.

To The ~~Body~~ Treasurer,
Site of Ste-Genevieve,
Ste-Genevieve, Que.

Dear Sir:-

You will greatly oblige by furnishing us with a copy of your letter of the 5th of May, re claim of \$200.00 and interest on Mortgage, as we have mislaid same. original

Yours truly,

The Royal Electric Co'y.

A. A. Newshaw
Treasurer.

P27/D1,63

107.10
600.
442.92

157.18

2845-

• Lettre de réclamation
• information

Royal Electric

1000-1000-1000
1000-1000-1000

1000-1000-1000

P27/D1,63



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,63



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,63

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

† J. EMILE VANIER, †
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, 3 juillet 1894

à son Honneur le Maire
et à M. M. les Echevins de
la Cité de Ste. Cécile de
Montreal

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint
mon mémoire d'honoraires pour services professionnels
Cointat Bastien & Valiquette de 1894.

C'est ma première demande d'argent cette année M. M.
Je vous serais infiniment reconnaissant de vouloir bien me
laisser toucher le montant qui me revient de ce chef, car
J'en ai grand besoin.

En vous remerciant à l'avance, de vos bons
procédés à mon égard, Je demeure

Votre très dévoué

J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de Ste. Cécile
de Montreal

- 28459 -

Demande pour
paiement
J. E. Vanier

De la somme

P27/D1,63

P27/D1,63

Estimés Bastien Valiquette

1^o 12 avril #
Gross estimate 13450.00
net " 12105.00

2^o 11 Juin
Gross estimate since } 34215.50
beginning in 1894 }
net estimate 30793.95
less pd. april 12th 12105.00
Ordre du 11 Juin - # 18688.95

P27/D1,63



Pièces réunies

FIN

P27/D1,63

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A *J. A. R. Leonard*

Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le *neuviesme* jour
de *juillet* 1894, ajourné à *lundi*
le *seizieme* jour d *juillet* 1894

Ch. G. Fortin
Greffier.

VAIS D'AJOURNEMENT

30

1

— 1846 —

AVIS D'AJOURNEMENT

J. A. P. Leonard Esq.

P27/D1,63

P27/D1,63

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

✠ J. EMILE VANIER, ✠
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, 7 Juillet 1894

J. P. Vibert &
Associés
Cité de la Caspée
de Montréal

Monsieur,

Je suis vous informé que la question du branchement
d'épave à la maison N° 3158 rue Notre-Dame de la "bonne fau-
tias" a été réglée définitivement. Le fauchier se rendant vis-à-vis
au Centre de M. Bastien & Valiquette est responsable de tous les
travaux au parage à faire sur cette rue. C'est M. Bastien lui-même
qui m'a informé de la chose.

Je suis l'honneur d'être, Monsieur,
Vos très obéissant serviteur
J. Emile Vanier
Bureau Cité de la C. de M.

- 2846^a -

Lettre seigneur
J. C. Vanier

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side]

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side]

P27/D1,63

P27/D1,63

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

MEMORANDUM.

Office, 94 QUEEN STREET.

Montreal, JULY 17th, 1894.

To C. F. Parlier, Esq.
Secy-Treas., Town of Ste-Gunegonde,
Ste-Gunegonde, Que.

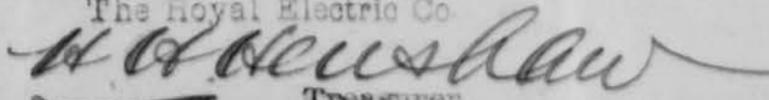
Dear Sir:-

We beg to enclose you herewith statement of account for lighting month of June, amounting to \$312.33, account for moving poles \$4.00 and \$200.00, being amount deducted from our account by you for lights out, which we wrote you sometime ago we could not accept.

You will therefore greatly oblige by sending us your cheque for the sum of \$516.33 as soon as possible.

Yours truly,

The Royal Electric Co.


Treasurer.

ENCLOSURE.

P27/D1,63

SECRET

P27/D1,63

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

✠ J. EMILE VANIER, ✠
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, 9 Juillet 1894

C. F. Portier Esq
Greffier de la Cité de Ste-Anne de
Montreal

Monsieur,

Serez vous assez bon de rappeler au Conseil
de la Cité de Ste-Anne de que la question de la Clôture de la
Cité, électorale au Roy de sur la rue Albert n'est pas encore réglée
et que les contracteurs attendent pour compléter l'opération à cet endroit.

Ce fait est sous obligation, infiniment
Votre très dévoué

J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de Ste-Anne

P'il n'y a pas
de ne pas oublier
mon compte - ce soir
à mon obligation demain
A.

28479

Lettre de clôture de
la Cie Royale Electrique
J. E. Vanier

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

P27/D1,63

P27/D1,63

Sainte-Cunégonde, 18 juillet 1894
L. H. Renaud, G. M. Ducharme, J. R. Leonard
C. F. Lalonde, A. J. Delisle, H. Morin, J. Luttrell, J. B.
Durocher & M. E. Lyimburner

Ecr.

~~Messieurs~~

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
des Comités des Chemins & Santé aura lieu vendredi le
vingtième jour de juillet 1894, à sept heures et demie
P. M. dans une des salles de l'Hôtel de Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,



Greffier.

P27/D1,63

Je soussigné certifie que j'ai lu au
Rassemblement de Messrs Fr. M. Renaud, M. Perrin S. Delisle,
A. C. Rykner, Joseph Rutledge, J. B. Desrochers, G. N. Ducharme,
J. A. P. Beaumont & C. F. Lalonde une copie de l'ensemble des
Comité de chemin & Santé. pour vendredi le vingt-huitième jour
de juillet Courant.

Louis Fortin

- 2848 -
Avis
Comité chemins & Santé
Ch. Fortin

P27/D1,63

Deux documents

portent

le même numéro

d'archives

P27/D1,63

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

✠ J. EMILE VANIER, ✠
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, 9 Juillet 1894

J. P. Vébert Ca
Président de la Cité de
St. Côme de Montréal

Monsieur,

En réponse à la question que vous me posiez au
sujet du branchement projeté d'éclairer de cette rue à sa pro-
priété du coin des rues Calumet et St. Antoine, Je dois
vous dire, qu'après en avoir conféré avec M. M. Les Contrôle-
urs Bastien & Valiquette, il a été trouvé que les travaux
préparés au parage de la rue St. Antoine étaient main-
tenant trop avancés pour qu'aux mêmes entrepreneurs on
faisse ce branchement et qu'il vaudrait mieux dans les cir-
constances que M. Hufan fasse lui-même ses travaux
et en prenne la responsabilité.

J'ai l'honneur d'être Messieurs
Vos très obéissants serviteurs

J. Emile Vanier
Président de la Cité de St. Côme
de Montréal.

P27/D1,63

28489
Lettre reçue
J.E. Vanier

Mr. Vanier
100 St. James St
Montreal

Montreal

Dear Sir,
I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 10th inst. in relation to the matter of the St. James Street Railway Company. I am sorry to hear that you are not satisfied with the result of the Commission's report. I have, however, no objection to your referring the matter to the Board of Commissioners for their consideration. I am, Sir, very respectfully,
Yours truly,
J. E. Vanier

Vanier

P27/D1,63

GRANVILLE C. CUNINGHAM,
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal Street Railway Co.

Montreal, 20th. JULY, 1894.

C.F. PORLIER Esq.,
Sec'y-Treas'r,
Ste. CUNEGONDE.

DEAR SIR:-

There is a short piece of St. Antoine St. in Ste. Cunégonde, 540 feet in length, on which we desire to place wooden poles. Our wooden poles are on all the rest of St. Antoine St., and this piece is so short that I hope you will not object to our putting in wooden ones here.

Kindly give me a reply as soon as possible.

Yours truly,

Granville C. Cunningham

Manager & Chief Engineer.

P27/D1,63

7849 -

Letter in permission
on pose poteaux en bois

G. C. Cunningham

20th JULY, 1894.

C. F. POHLETT, Esq.

Secy-Treas'r,

St. ANNE'S CHURCH.

DEAR SIR:-

There is a short piece of St. Antoine St. in St. Anne's Church, 540 feet in length, on which we desire to place wooden poles. Our wooden poles are on all the rest of St. Antoine St., and this piece is so short that I hope you will not object to our putting in wooden ones here. Kindly give me a reply as soon as possible.

Yours truly,

Manager & Chief Engineer.

P27/D1,63

Deux documents

portent

le même numéro

d'archives

P27/D1,63

P. O. Box 921.

Montreal Water and Power Co.

IMPERIAL BUILDING,

Montreal, July 10th, 1893. 189

G. N. Ducharme Esq.,

Secy-Treas. St. Cunegonde de Montreal.

Dear Sir,

Referring to the amount of interest on \$100,000. outstanding, we beg to say that we will pay this interest amount on September 1st along with the \$25,000. then falling due.

We may say further that in so far as this amount of interest is concerned, we understand that it will rank on the same basis as the \$25,000. above referred to, and the non-payment of it on September 1st. shall have the same affect on the agreement at present existing regarding the delay in payment of the \$100,000. as if the \$25,000. above referred to was not paid on the date mentioned,

Yours faithfully,

Montreal Water & Power Co.

H. L. Rutherford
Secretary.

2849+

Lettre de la Montreal Merc
re Intéret

H. L. Peckford

10 juillet 193

P27/D1,63

P27/D1,63

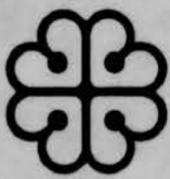
Deux documents

portent

le même numéro

d'archives

P27/D1,63



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,63

Subject: Souvenir Street Sewer

Received of W. St. George, Surveyor.
J. R. Barlow, Deputy "
Alfred Brillon, Asst "

City Surveyor's Office,

Montreal July 12th 1894

Louis H. Menault Esq

Mayor

St. Simeon, Que.

Dear Sir,

On September 23rd 1893. your
Engineer, Mr J. Emile Vanier, wrote the
City of Montreal that the Corporation of
St. Simeon would build a sewer,
as an outlet, for a sewer the City of
Montreal were building on a street
called Souvenir, and up to this moment
you have not done so, and the proprietors
have no outlet for their sewerage,
and have on the 4th July 1894 protes-
ted the City of Montreal on account

R

P27/D1,63

Subject

Received W. H. George, Surveyor.
J. R. Barlow, Deputy.
Alfred Brillon, Asst.

City Surveyor's Office,

Montreal

189

of the sewer being made a cesspool dangerous to health. consequently I will hold you responsible for all damage that may be made against the city.

I enclose copies of Mr Vanier's letters.

Yours truly

W. H. George,

City Surveyor

2 Enc.

P27/D1,63

copy

Montreal. Sept 23rd 1893

J. H. St George Esq
City Surveyor
City

Dear Sir

In re Louvenir St. Sewer, I beg to inform you that a week ago today I met Mr. Shaughnessy of the C.P.R. with Mr. Ducharme of St. Cunigonde and Mr. Prifontaine the President of your Road Committee on the question, and this morning I had an interview with Mr. Irwin of the C.P.R. who had been sent to arrange matters with me. I am confident that in the course of next week everything will be settled and then we will build the St. Cunigonde portion of this work.

Yours Truly
(signed) Emile Vanier
Engineer City of St. Cunigonde

copy

Montreal Aug 29th 1893

P. H. St George Esq
City

Dear Sir,

Replying to yours of yesterday. In re Louvenier St Sewer.

I beg to say that owing to bad weather the levelling of adjoining lanes and lots to determine proper depth of this sewer has somewhat been delayed, but I hope that by Thursday morning, I shall be in a position to submit to you the projected profiles.

Yours Truly
(signed) J. Emile Vanier
Chief Engineer City of St. Louis

P27/D1,63

Professeur Cit. de l'Université

Comité de l'Université

Université de Montréal

à l'attention de

Je vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de ma haute estime et de ma haute considération.

Je suis, Monsieur le Professeur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué et respectueux serviteur.

Yves Gauthier

Yves Gauthier

Université de Montréal

Montréal, le 15 mai 1968

Yves Gauthier

P27/D1,63



Pièces réunies

FIN

P27/D1,63

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A *M. M. G. J. Ducharme, J. B. Leonard*
J. Luttrell, J. B. Durocher & C. Haloué
Echevins

~~Messieurs~~

Sachez que ce Conseil s'est, le *seizième* jour
d *e juillet* 1894, ajourné à *vendredi*
le *vingtième* jour d *e juillet* 1894

Chs. L. Lortie

Greffier.

P27/D1,63

Je soussigné certifie que je suis le domicile
de chacun des noms suivants: J. A. P. Leonard
G. N. Ducharme J. B. Desroches & C. P. Lalonde
avis d'ajournement depuis 16^e Courant jusqu'à l'expiration
le vingt-trois^e jour de juillet 1894

Louis Ducharme

AVIS D'AJOURNEMENT
G. N. Ducharme
J. A. P. Leonard
J. B. Desroches & C.
C. P. Lalonde

P27/D1,63

BELL TELEPHONE 8154.

WM. RUTHERFORD & SONS,
SASHES, DOORS, LUMBER AND CASES.

85 to 95 ATWATER AVENUE.

Montreal, July 12th 1894

To the Grad. Committee of St. Lawrence -

Gentlemen - Mr. Ward has informed us that he had offered to Cede a Strip of Land twenty ft wide from Leris to Atwater Ave - to Continue Durernoy St across his land - Conditional on us doing the same - and that a Brick drain 2' + 3' ft - will be built in the Centre of the Street and the Asphalt road way and Side Walks - the new being laid on Durernoy St (east of Leris) be Continued across - to Atwater Ave - the whole done free of Cost or Charge - to him ^{or us} and to be Commenced at once - ~~now~~ ^{with all due haste} Completed as rapidly as possible - he asks us to ~~cede~~ Cede the same amount on our side of the ~~line~~ ^{line} ~~to~~ ^{us} to the land - we will do as Mr. Ward has Stated as described above - Conditional that the Grade adopted will be such that will quit our Yard entrance from the proposed Street - and further that the Corporation pay us for the removal and reconstruction of the buildings that will have to come down - including the gates - we estimate the Cost of that Item at \$750⁰⁰ -

If those Conditions are satisfactory - to you we will advise Mr. Ward in Ceding the Land - if however - it is not intended to do the work required at once - we might enter into arrangements (if Mr. Ward is willing) looking to the future, and thus - allowing your Contractor to prepare the foot walks - for the proposed Street - at the Leris Street end - This offer - we will hold good - for one Month -
Yours truly
Wm. Rutherford & Sons

P27/D1,63

[Faint, illegible handwriting throughout the page]

- 28589 -

Lettre re Arctois

M. Rutherfordson

1881

[Faint, illegible handwriting at the bottom of the page]

P27/D1,63

Telephone Bell 2953.

E. Guerin, B.A., B.C.L.

P. B. Lavolette, B.C.L.

MADORE & GUERIN
Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.

M. G. LaRoche, L.L.B.

New York Life Building.

Nos. 208, 209, 213 & 214 (and Flat).

Montreal, 23 juillet 1894.

Mess. Adam & Mathieu.

Avocats

En ville.

Mon cher Adam

Je viens de recevoir une inscription dans la cause de Prefonatine VS la Cite de Ste Cunegonde, avec avis de proceder pour le vingt-six juillet courant.

Comme Mess. Madore & LaRoche sont tous deux absents et qu'ils ne seront pas de retour avant cette date, soyez donc assez bons de faire remettre cette cause pour un jour ulterieur afin que que l'un ou l'autre de ces deux avocats soient presents pour proceder.

ce faisant, tu obligeras beaucoup.

Ton tout devoue.

P. B. Lavolette

Mr Madore s'occupe spécialement de cette cause, et il ne sera pas à Montréal avant le 1^{er} août.

1894



P27/D1,63

[Faint, illegible handwriting at the top of the page]

[Handwritten signature or name]

Don't know what you mean.

De l'histoire de son... [illegible]

soient blessés... [illegible]

l'année... [illegible]

étaient... [illegible]

de l'histoire... [illegible]

comme... [illegible]

l'histoire... [illegible]

la cause... [illegible]

2857

Lettre de cause de
J. Préfontaine

B. Davollette

Don't know what you mean.

УДОВЕРЯ СЕБЯ

P27/D1,63

J. ALCIDE CHAUSSÉ

ARCHITECTE

MESUREUR . . .

. . . EVALUATEUR

153. RUE SHAW



Montreal, le 12 juillet 1894.

La Ville de Ste Cécile

Doit à J. Alcide Chausse.
Architecte.

1893-94 - Plans, devis, démarches et services professionnels dans l'affaire J. A. R. Léonard
Vs. Ville de Ste Cécile. pour dommages causés à une propriété coin des
rues Vinet et Richelieu.

\$50.00

P27/D1,63

- 28519 -

Lettre au couple
J. A. Chausse

J. VIGIÈRE CHANGÈSE

RECEIVED
MAY 13 1863
MONTREAL

100 St. Louis St.
Montreal

P27/D1,63

ADAM & MATHIEU
Avocats
No 1618, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE 1348.
JOSEPH ADAM, B. C. L.
GEO. E. MATHIEU, L. L. L.

Montréal, 24 Juillet, 1894 189

C. F. Porlier, Ecr.,

Ste Cunégonde. -

Cher Monsieur,

J'avais inscrit la cause de Préfontaine vs. Ste Cunégonde pour le 26 juillet courant, mais je reçois la lettre ci-incluse. Je crois bien que le Juge ne voudra pas qu'on procède en l'absence des avocats surtout pendant la vacance; cependant, je vous adresse cette lettre afin que vous donniez connaissance au Conseil que c'est la quatrième fois que j'essaie à faire passer cette cause et qu'il s'est toujours présenté des objections. Il a fait des motions pour faire rayer l'inscription et pour demander la permission d'amender sa défense, ce qui lui a été accordé après que le Juge eût pris cette cause en délibéré pendant longtemps. Cela explique le retard qui m'a empêché de terminer cette cause.

Votre dévoué,

Joseph Adam

P27/D1,63

2852
Lettre sur la cause de
J. Prefontaine
Joseph Adam

P27/D1,63

Montreal July 13th 1894

Chas. F. Forcier Esq
City-Clark
St Cenezonde

Dear Sir

Yours of the 12th inst. is received.
You are quite mistaken about the fence in front of my
property along the line of St apoleon street or road being over
on the street. The fence has been in its present position
since Benjamin Beuster opened and gave the road
through his property over fifty years ago. The property has
been surveyed by both Provincial land surveyors, and govern-
ment surveyors, and the line of the fence along St apoleon
had found correct in its present position, and if the
Corporation of St Cenezonde or any one else removes my
fence from its present position, I shall take legal proceed-
ings against them, and recover all the damages the law
will give me for trespass and illegal appropriation of my
property

Respectfully yours

A. M. Chabot

P27/D1,63

[Faint, mostly illegible handwriting on a folded sheet of paper]

- 28529 -
Lettre de clôture
O. M. Stanton

P27/D1,63

Je, Albert Lymburner — jure
que je remplirai bien et fidèlement mon devoir envers Notre Souveraine Dame
la Reine, comme constable spécial pour la ville de Ste-Cunégonde, sans faveur
ni partialité, malice ou mauvaise volonté, que je ferai tout mon possible pour
faire maintenir la paix et le bon ordre, et que je préviendrai toutes offenses
contre la personne et la propriété des sujets de Sa Majesté; et que tant que je
demeurerai en exercice, je remplirai au meilleur de ma capacité et connais-
sance tous les devoirs de ma charge, conformément à la loi.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, soussigné,
ce *vingt sixième* jour de
juillet — mil huit cent
quatre-vingt *quatorze* à Ste-
Cunégonde.

Albert Lymburner

J. P. Vébert
ex officio JUGE DE PAIX.

P27/D1,63

2853
Serment constable
A. Lymbouner

P27/D1,63



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,63

Subject Sourrier Street-Sewer

Percival W. St. George, Surveyor.
J. R. Barlow, Deputy.
Alfred Brittain, Asst.

City Surveyor's Office,

Montreal 13th July 1894.

J. Emile Janier Esq.
Engineer St^e Cunegonde

Dear Sir,

In accordance with an agreement made with you the City constructed a Sewer in Sourrier street last year, you promising to continue said sewer in that portion of the street situated in the Municipality of St^e Cunegonde as appears by your letter of date 23 Sept. 1893. I am instructed by the Road Committee to officially notify you to at once proceed with the St^e Cunegonde portion of said sewer, as the City is threatened with several suits for damages by citizens in said Sourrier street and will hold the said Municipality of St^e Cunegonde liable for same on account of non fulfilment of their part of the said agreement.

Your obt. servant

P. O'Neilley
Secretary

copy

P27/D1,63

Subject

Percival W. St. George, Surveyor.
J. R. Barlow, Deputy.
Alfred Brittain, Asst.

City Surveyors' Office,

Montreal 14 Juillet 1894

Son Honneur le Maire
de St-Eugene.

Cher Monsieur

Vous trouverez ci-inclus une copie de la lettre envoyée à votre Ingénieur M. Emile Vanier, en référence à l'égout de la rue Scurrier. Vyez si vous plait que cette affaire soit faite immédiatement.

Votre ob^l serviteur

J. O'Reilly
Secrétaire

—2853^a—

Lettre se'ignit
de la rue Souvenir

J. O'Reilly

P27/D1,63

P27/D1,63



Pièces réunies

FIN

A son honneur, le Maire et aux
conseillers de la Cité de Ste. Eulgénie
de Montréal

Messieurs

Nous vous signifiâmes, évaluateurs
de la Cité de Ste. Eulgénie, ayant terminé
le rôle d'évaluation pour l'année
1874, on prend la liberté de vous
demander la somme de cent
cinquante piastres pour chacun
des quatre évaluateurs.

Permettez-moi de vous faire
remarquer que la somme de six
cents piastres pour faire le rôle
d'évaluation d'une ville de la
population de dix mille âmes
est très raisonnable, attendu que
la ville de Montréal paye au dessus
de trois mille piastres pour chaque
dix mille âmes de la population.

J'espère que vous recon-
naîtrez que la somme demandée,
est, même, au dessous de la valeur
réelle de votre travail.

Nous remercions vos très
humbles et fidèles serviteurs

H. A. Beville

A. Piché

Paul Duval

Ludger Hamelin

— 1854 —
Lettre ou augmentation
de leur prix
Les Évaluateurs

P27/D1,63

P27/D1,63

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

✠ J. EMILE VANIER, ✠
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, 16 juillet 1894

à son Honneur le Maire
et à M. M. les Echevins de
la Cité de la Corporation de
Montreal

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien me
faire connaître la décision que vous allez prendre au
sujet de l'écart projeté de l'avenue Atwater.

Il a été question, M. M. pendant un certain temps
de construire un écart en face de 18" sur cette Avenue,
sur lot Muro à la rue Cousol, et maintenant
il serait question parait-il de construire l'écart de
l'avenue Atwater, 1^o de la rue St Jacques à la rue
St Antoine et 2^o de la rue Notre Dame jusqu'à
la rue Albert.

J'aimerais beaucoup à connaître l'intention de
l'initiative de votre Conseil sur ce sujet, car le temps
presse.

J'ai l'honneur d'être M. M.
votre très obéissant serviteur
J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de la Corporation de
Montreal

P27/D1,63

— 28549 —

Lettre écrite
àvenue (Avenue)
J. C. (J. C.)

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. Some words like "Lettre" and "Avenue" are visible.]

P27/D1,63

PROVINCE DE QUEBEC)
DISTRICT DE MONTREAL)

C O U R D E C I R C U I T .

No 240

Le vingt-sixième jour de Juin, mil huit cent
quatre-vingt-quatorze .

PRESENT: L'Honorable Juge Doherty.

Jos. A. Gougeon & al.

PETITIONERS

vs.

The City of Ste Cunegonde of Montreal,

RESPONDENT.

The Court having heard the parties by their Counsel upon the merits of this cause, and the witnesses in open Court, examined the proceedings and deliberated:

Whereas Petitioners is municipal electors of the City Defendant, & proprietors of real estate in that portion of St James street in said City extending from Vinet to Atwater street, by their petition seek to have annulled so far as it affects them By-Law No 73 of said City empering an assessment of \$1.50 per front foot of their properties upon all proprietors of property on said St James street from Dominion to Atwater streets for the main sewer which had been made on said St James street, alleging as grounds of said annulment in substance, that no main drain was ever made by Defendant in the portion of said St James street on which the properties face, that up to 1885 there existed on said portion of said St James street a sewer originally constructed by Messrs Workman & Delisle then auteurs, to whom Petitioners paid for the same; that in said year defendant constructed a main sewer in said street from Vinet to Dominion streets

& connected therewith the said sewer opposite Petitioners property, -which sewer was sufficient for all needs of the locality; that in 1888 the town of St Henri contracted with Defendant for the privilege of connecting its sewage system with that of Defendant, and for that purpose undertook to construct & maintain a connecting sewer between then said system and said main sewer existing opposite Petitioners property, and to connect Petitioners drains therewith, and further to pay Defendant a sum of \$6,500, which contract was carried out, and said connecting sewer from Atwater to Vinet streets never cost anything to Defendant; that in 1890 the Legislature authorized Defendant to impose by by-law an assessment of \$1.50 per front foot on proprietors on each side of St James street for the main sewer which had been made therein, with the reserve that such by-law should not apply to such of the proprietors as had paid their share for the said sewer; that on the 13 February 1891 Defendant passed a by-law No 50 imposing such tax on the proprietors on said street from Dominion to Atwater streets, and on the 22 June 1892, by by-law 64 repealed said by-law without any reserve, and that the by-law attached is to the effect or for the purpose of causing said tax to revive and Petitioners submit 16. That prior to the construction of the sewer above mentioned from Vinet to Atwater streets they had a sufficient sewer connected with Defendants main sewer with its consent; 20. The said portion of said sewer cannot be considered to be the main-sewer, was not made by and cost nothing to Defendant and was not consequently contemplated by the Statute, 30. That the Legislature could not authorize Defendant

to exact payment for something it never made ;and 4o .
that by repealing without reserve by-law 50,Defendant
abandoned any pretension to exact said tax .

Whereas Defendant contests Petitioners Petition by
a first plea denying Petitioner's qualities of Municipal
Electors inas-much as they have not paid the assessment
of \$1.50 due under the assessment role made under said
by-law No 50,which role has not been attached or annulled
and is still in force;and by a second plea,admitting the
existence of the sewer constructed by Workman & Delisle
referred to in the Petition,which they allege subsequent-
ly become the property of the town,and alleging the pas-
sing of By-Law 23 providing for the issuing of debent-
tures to pay for a system of sewers,By-Law 29 ordering
the construction of main sewers at the cost of the twon
save as regards St James (then St Bonaventure)street,on
which street was provided that those of the proprietors
who had not paid Messrs Workman & Delisle for their sewer
should pay \$1.50 per running foot of the fontage of
their properties ; alleging the passing in 1888 of the
contract with the twon of St Henri,set up by Petitioners
and the construction and maintenance there under by
St Henri of a sewer on St James street between Vinet &
Atwater streets,but denying that said sewer cost Defen-
dant nothing, inasmuch as it paid the City of Montreal
\$13000 for permission to connect said sewer,with the
sewer of said City of Montreal;denying the sufficiency
of the sewer constructed by Messrs Workman & Delisle,and
averring that in any case Defendant is the sole judge
of such sufficiency,further alleging that any payment
made to Workman & Delisle cannot affect Defendants

-4-

rights; that in 1885 Defendant passed a by law ordering the construction of a main sewer on St James street from Vinet to Dominion street, and that a role was prepared assessing proprietors on said portion of St James street, to pay the cost thereof, each for his share; that in 1890 the Legislature passed the enactment set up by Petitioners, that by law 50 was passed as alleged by Petitioners and a role of assessment made thereunder imposing the tax in question, which role is still in force; that it was by inadvertance said by-law was repealed on its entirety by by-law 64; the passing of by-law 73 and that the sewer in question is a main sewer, and forms part of that mentioned in the Statute, Considering that the qualities of Petitioners as municipal electors and proprietors was admitted as Enquête.

Considering that section 362 of the Act 53 Vic., c chap. 20, the section under which the by-law now in question was passed authorizes the imposing of an assessment of \$1.50 per running foot on proprietors in St James street for the main sewer made therein;

Considering that in its nature an assessment for a local improvement, such as that now in question, is a means provided by law to enable a corporation to re-coup itself for an expenditure made by it, for the benefit of the persons upon whom such assessment is imposed;

Considering that the power to levy such an assessment is not a continuing power, or power which can be repeatedly exercised, but that on the contrary the Corporation having once fully exercised that power, the same is exhausted;

-5-

Considering that it is alleged by Petitioners and admitted by Defendants, that the council of the City Defendant did by the enactment of by-law No 50, and the making of an assessment well thereunder fully exercise the power conferred upon it by said section 362 of the Statute aforesaid;

Considering that whether the effect of the repeal of said by-law 50, was or was not to invalidate said role so made, and wheether or not said role so made remains in force notwithstanding said repeal the Council of the Corporation the Defendant had no power to enact a second by-law imposing the assessment in question a second time ;

Considering therefore that the Council of the City Defendant, at the time it enacted the by-law attached, was without power to enact the same, having previously fully exercised by the enactment of said by-law 50, the power conferred upon it by said section 362 of said Statute;

Doth maintain the petition of said petitioners and doth annul so far as they and their properties are affected thereby the said by-law No 73, passed by the Council of the City Defendant on the 87 day of May 1893 with costs, of which costs distraction is awarded to N. CHARBONNEAU, Esquire, Attorney for Petitioners .

(Signé) Chas. J. Doherty J.,

- 2855 -

No 240

COUR DE CIRCUIT MONTREAL

Jos. A. Gougeon & al,

DEMRS

vs.

La Cité de Ste Cunégonde
de Montréal,

DEFRES

COPIE DE JUGEMENT

P27/D1,63

P27/D1,63

À Son honneur le maire et à M^{rs} M^{rs}
les membres de la Cite St Eustache.

Messieurs.

Le soussigné entrepreneur
des vidanges dans votre Cite expose humblement
à votre honorable Conseil que par suite du surcroît
d'ouvrage provenant des travaux exécutés dans les rues
il lui est impossible de vivre avec la somme qui
lui est allouée et il prend la respectueuse liberté
de solliciter de votre part un bonus de \$25.00
pour les services passés et une augmentation
de \$10.00 par semaine pour l'avenir
Dans l'espérance que ma demande sera prise

P27/D1,63

en Consideration veuillez agréer les
remerciements sincères

votre très humble serviteur

Las. Chabot



2855a
Veuillez agréer
mon de vobis
Las. Chabot
pouvez

P27/D1,63

M^{re} Lurignaud 16 Juillet - 1944

M^{re} Maire et conseillers

Messieurs

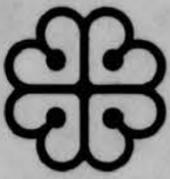
Je vous l'obligeamment de
me remettre l'argent que j'ai déposé
sous protest à la corporation pour
le canal de la rue St. Jacques

Votre
Alphonse Lafabre

P27/D1,63

2856
Demande pour
remettre argent
A. Lefebvre

P27/D1,63



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,63

Subject: *Louiseni Street Sewer.*

City Surveyors Office.

Montreal, 13 July 1894.

*J. Emile Vanier, Esq.,
Engineer of St. Cunegonde*

Dear Sir,

In accordance with agreement made with you the City constructed a sewer in Louiseni Street last year, you promising to continue said sewer in that portion of the street situated in the Municipality of St. Cunegonde as appears by your letter of date 23 Sept. 1893.

I am instructed by the Road Committee to officially notify you to at once proceed with the St. Cunegonde portion of said sewer, as the City is threatened with several suits for damages by citizens in said Louiseni Street and will hold the said Municipality of St. Cunegonde liable for same on account of non fulfilment of their part of the said agreement.

Yours, etc

*(Signed) J. O'Reilly
Sec.*

Montreal. July 14th 1894

P. O'Reilly, Esq.
Secretary Road Committee
Corporation of Montreal

Dear Sir

In reply to yours of the 13th instant re Souvenir St. Sever
I beg to say that the Corporation of City of St. Cuvogonde has always
been willing to build their portion of that sewer, in fact we tried
hard last year to have possession of that street, in order to build
that drain, but we don't have it as yet and this is the only reason
why the construction of this work cannot be proceeded with.

I would therefore ask you to submit to your Committee that they
join with us and impress upon the C.P.R. Co to whom the street in
question belong, the pressing necessity for all concerned to cede
without conditions these streets of the Souvenir Property (within
the limits of St. Cuvogonde) to St. Cuvogonde and this without
any further delay

Yours truly
(Signed) J. Emile Tancir
Chief Engineer, City of St. Cuvogonde

Montreal, July 16th 1894

T. G. Shaughnessy, Esq.
Vice-President C. P. Ry. Co
Montreal.

Dear Sir,

I beg to send you here inclosed copies of letter received from Road Department of Montreal and the reply to it.

As you will no doubt remember, last year the Corporation of St. Cunegonde wrote and asked you that the streets on "Louvenir property" be ceded to them for general municipal improvements, and as a reply they received from your own lawyer, Mr. Kummer, a projected agreement or cession of these streets, in which document there was so many restrictions entered that St. Cunegonde could not possibly accept.

Since then the City of Montreal has built a piece of a sewer on Louvenir Street, and this drain is now left without an outlet. You will understand that the position is now very awkward for all parties interested, and I would suggest that measures be taken on your part to bring a prompt settlement of the difficulty.

I understand the Corporation of St. Cunegonde would accept these streets in question, as it is usually done, without conditions.

Yours truly,

Chief Engineer, City of St. Cunegonde

- 2857 -
Lettre au usé
Souvenir
R. G. Vanier

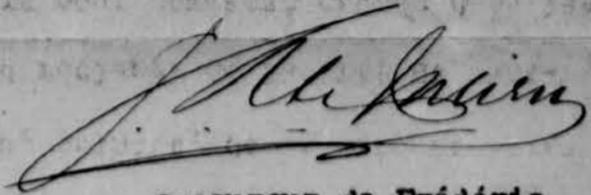
P27/D1,63

P27/D1,63

Montréal, 20 Juillet, 1894.

A La Cité de Montréal.

Frédéric Cousineau, peintre, de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, entend réclamer de la Cité de Montréal une somme de cent dollars pour dommages causés dans les circonstances suivantes: Pendant le feu qui a eu lieu en arrière du couvent de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal sur la rue St-Antoine, les pompiers de la cité de Montréal qui ont concouru avec ceux de Ste-Cunégonde pour éteindre cet incendie se sont servi de la borne-fontaine qui se trouve sur la rue Coursol sur la limite extrême entre Ste-Cunégonde et Montréal; par une négligence inexcusable on a laissé une des ~~bouches~~ bouches de cette borne-fontaine, sur celle qui se trouve vis-à-vis le logement occupé par le dit Frédéric Cousineau, ouverte et l'eau s'en échappant en abondance s'est répandue dans le logement de ce dernier endommageant les tapis et les prélaris qu'on a été obligé d'enlever; l'eau a séjourné pendant quelque temps et rend ce logement humide et inhabitable; M. Cousineau entend réclamer ces dommages par action si la Cité n'en venait pas à un règlement acceptable.



Procureur de Frédéric
Cousineau.

8
n. 83 au
terme
J. M. C.

2857a
J. Cousineau
Dommages

J. S. Mars
20 July 1863

Fire Committee

P27/D1,63

P27/D1,63



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,63

A Son Honneur le Maire

et A Messieurs les Echevins de la

Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

Messieurs,

L'humble requete du soussigné vous expose respectueusement.

1o.- Que Mr Hebert Vidangeur actuel a actuellement le contrat pour les vidanges de la Cité a raison de \$25 par semaine.

2o.- Qu'il passe seulement deux fois par semaine dans chaque rue.

3o.- Que le prix susdit, d'après lui est trop élevé

4o.- Et que si le Conseil de Votre Cité Jugait a propos de lui accorder le contract .

Le dit requerant tout en s'obligeant de fournir le terrain s'engagerait a enlever les vidanges tous les jours dans toutes les rues de la Cité

Le tout pour la modique somme de \$18.00 par semaine

Esperant que le Conseil voudra bien prendre en considération la présente requete le dit requerant ne cessera de prier.

J'ai l'honneur d'être Messieurs votre
très Obligé serviteur,

Eug. Jacques A. Desjardins
Père de la Patrie
Père de la Nation

2858a

Lettre de Contrat pour
vidange

J. C. St Pierre
pillet

1500
3000
1500

MEMORANDUM

P27/D1,63

P27/D1,63

A. Drouin le Procureur

à Messieurs les Conseillers de la

Charité (Municipalité de Montréal)

Messieurs.

Je regrette de ne pas avoir reçu de réponse à la lettre que je vous écrivais il y a bientôt un mois. Je n'ai pu savoir si ma demande avait été reçue favorablement. Je réitère ce que je vous exposais dans cette requête; qu'il était entendu entre nous qu'à d'ici un an nous nous sommes engagés en conséquence à vous faire parvenir les livres du bureau de santé vous venant de tout près de 1000 enfants ont été vaccinés à ce temps. J'ai consacré toute ma soirée après midi pendant deux mois. Ce qui me fait de regret que ma clientèle.

J'ajouterai de plus que depuis trois ans la population ^{est} considérablement augmentée et on est en voie que l'ouvrage du bureau de santé s'est accru. Il m'a fallu consacrer plus de temps à l'exécution de mes fonctions d'officier d'hygiène.

En conséquence de cette perte de temps et du surcroît d'ouvrage je vous prie de vouloir bien augmenter mes emplacements. Je vous ferai remarquer que mes confrères des villes voisines ont des salaires beaucoup plus

P27/D1,63

chevis que le mien dans tout cas avec plus d'ouge
qu'ici. Esperant que cette fois ma demande sera
prise en bonne consideration.

Je demeure
Vos tout devoué

Le Capitaine M.D.

Le
L'ingénieur
24 juillet 1899

- 2809 -
Bureau
de la
M. de la Ville de Montréal

A Messieurs les conseillers
de
St. Cuvégonde

Messieurs

La humble requête expose respectueusement. 1^o que je suis canadien Français et Catholique Romain et père de famille âgé de 37 ans pouvant parler les deux langues Française et Anglaise sachant lire et écrire
2^o que je vous demande mon admission dans la police et que je ferai tous mes efforts pour remplir cette charge sous tous les rapports et je compte sur votre appui pour la place que je sollicite

Grandeur 5 pieds 8 $\frac{3}{4}$ pouces
pesantéur 160 lbs.

En esperant que vous prendrez ceci en considération

Je demeure votre Obt. Serv

Honore Proulx
Applicant

N^o 123 St. Dominique
Mile End

285^{9^e}
Lettre demandant
un emploi comme
Constable
No Troubles
quittés.

P27/D1,63

P27/D1,63

Sainte-Cunégonde, 26 juillet 1894

L. H. Hénaux, M. Ducharme, C. Faloude
J. B. Léonard, Pittrell, B. Durocher, M. E.
Lymburner, H. Morin, A. D'Elise

Ecr.

Messieurs

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
du Comité des Chemins aura lieu *vendredi*
vingt-septième jour de *juillet* 1894, à sept heures et demie
P. M. dans une des salles de l'Hôtel de Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Chas. Lortie

Greffier.

P27/D1,63

Je soussigné Certifié par les jurés que je suis le domicile
Amicale de un chacun aide de Commencation d'assemble
Jeun Vendredi 27: juillet courant a 7 ³⁰/₄₂ P. M.

Sté Comgondle Ce 26^{me} juin juillet 1894

Louis Proulx Inspec^r-

2860

Commissaire
de l'École-Comité

Louis Proulx

P27/D1,63

La Cité de Montréal doit
à Sidore Godin, 83 rue Sourdal,
1894 juillet 21, - dommages causés à ses meubles
à la maison, par leau d'inondation d'au
moins un pied de hauteur dans le base-
ment de la dite maison, par les conduits
de l'eau de la cité, lors de l'incendie, dans
une rue voisinant le 20 et \$175-00
S. Sidore Godin.
Montréal 23 juillet 1894,

P27/D1,63

2860a

11^o No requies pour
l'anné de propriété
par J. S. Godin
28^o July 1844

GROS NO

P27/D1,63

Sainte-Cunégonde, 26 juillet 1894
L. H. Renaud, G. N. Ducharme
C. F. Lalonde, H. Morin, A. S. Delisle, J. Luttrell
J. B. Durocher, J. R. Leonard et W. S. Symeburner
Ecr.

Messieurs

Avis spécial vous est donné par les présentes, par moi,

C. F. Porlier, greffier, qu'une assemblée spéciale de ce Conseil aura lieu vendredi
le vingt-septième jour de juillet 1894, à _____ heures
de l'après-midi, où il sera pris en considération les questions suivantes :—

- 1° Adoption du rapport du comité des Chemins
- 2° Autoriser le maire & le greffier à signer un billet pour M. M. Bastien & Valiquette
- 3° Autoriser de publier des demandes de soumission dans les journaux

C. F. Porlier
greffier

P27/D1,63

Je soussigné Certifie par les present que je lui en demie
de chaque des Concelliers mentionne ordre de convocation
d'assise Special pour Vendredi le 27- Juillet 94 a
7 ³⁰/₄₂ P.M.

St Louis le 26- Juillet 94

Louis Parker
Maire

2861-
avis special
Chas. H. Wood

P27/D1,63

J. A. ST. JULIEN, B.C.L., L.L.L.,
→AVOCAT,←

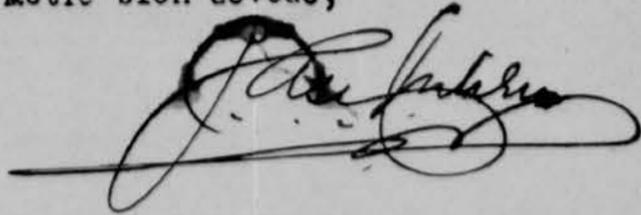
1898 RUE NOTRE-DAME.

Montréal, 14 juillet, 1894.

A La Corporation de la Cité de
Ste-Cunégonde de Montréal:

J'ai reçu instruction de M. Patrick Brennan de vous prévenir que par suite du changement de niveau dans le trottoir sur la rue Richelieu en face de ses propriétés Nos 304 & 310, il a éprouvé des dommages au montant de \$1 600.00 et qu'il a l'intention de poursuivre la Corporation à cet effet si un arrangement à l'amiable n'a pas lieu à mon bureau d'ici à lundi le 16 juillet courant.

Motre bien dévoué,



2861^{re}

lettre réclamation
Patrick Brennan
14 feuilles/94

P27/D1,63

P27/D1,63

JOHN R. COATES, C.E. President.

A.F. GAULT, Vice-President.

A.B. PHILLIPS, Secretary.

THE CONSUMERS' GAS COMPANY
OF MONTREAL,
LIMITED

HEAD OFFICES } 20 ALEXIS ST. BELL TELEPHONE 1543
COR. NOTRE DAME ST.

GAS WORKS *
COTE ST. PAUL.

Montreal July 27 1894

To the Mayor
& Town Councillors
of St-Junezonde

Gentlemen
Having purchased the
rights to open the streets of
St-Junezonde for the purpose
of laying gas pipes, we
beg respectfully to inform you
that we will hold you responsible
for all damages & delay to
our work in Notre Dame
St - now being caused by
Messrs. Bastien & Taliquette,
who say they have your authority
for stopping our work and
arresting our men -

Yours truly
John R. Coates
Pres.

P27/D1,63

2862

Lettre de suavis
a gaz
J.R. Coats

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. Some words like "Lettre" and "a gaz" are faintly visible.]

P27/D1,63

GRANVILLE C. CUNINGHAM.
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal Street Railway Co.

Montreal, 30th. JULY, 1894.

Messrs.,

The Corporation of the
City of Ste. Cunégonde de Montréal,
Ste. CUNEGONDE.

GENTLEMEN:-

I have received from your Corporation to-day a notarial document, dated the 30th. July, of the present year, embodying certain complaints which Bastien & Valiquette, your Contractors, have made to you in regard to work done on the streets; and in reply I beg to say as follows:

I deny that we have in any way delayed Messrs. Bastien & Valiquette in the doing of their work, or that we have caused them any damage thereby.

I also deny that our excavations have been made too deep or in an improper or wrongful manner.

And I also say that all our works have been done subject to the approval of the Engineer of your municipality and according to his directions; and on the part of the Company I repudiate any claim for damages that you may have

P27/D1,63

C.of Ste.C., 2.

or make against us about the fanciful and unreal claims
made by Messrs.Bastien & Valiquette.

Yours truly,

Lawrence C. Cunningham
Manager & Chief Engineer.

P27/D1,63

- 2863 -

Lettre de' dommages

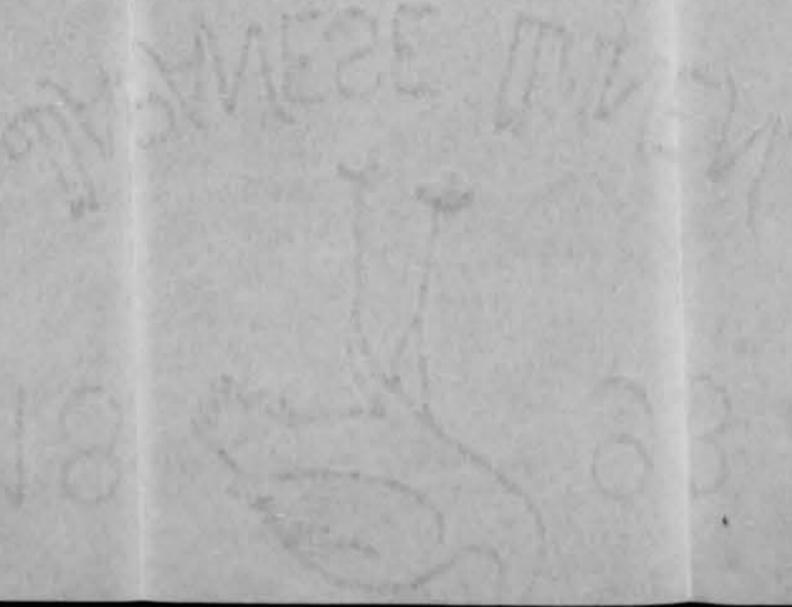
C. of Ste. C. . . 2.

made by Messrs. Babin & Valiquette. or make see about the amount and interest claims

J. C. Curran

Yours truly,

J. C. Curran
Manager & Chief Engineer.



P27/D1,63

To His Honor the Mayor and Council of
Ste Genevieve de Montreal.

Gentleman

We the undersigned offer to settle
for Tracy St., for the following sums.

For the portion to be completed, own profit 598.50
Balance on work completed. — 127.79

30 ft of Excavation made on S. K. Woods
property, before we were ordered to discontinue, 20.00
\$ 746.29

We remain, your
Obedient Servants.

Montreal, July 30th, 1894

John Larkin
L. N. Moreau

2863^{re}

Compte de M. M. Packer
Moreau

30/7/94

Chemins

P27/D1,63

P27/D1,63

— 2864 —

Plainte re-
seau téléphonique

G. Leroux & M. Dumond

St^e Geneviève 30 Juillet 1894

O. Son Honneur le Maire

et à Mess^{rs} les Echevins

de la Cité de

St^e Geneviève

Messieurs

Nous vous notifi-
ons par la présente que le change-
ment que la Compagnie de Télé-
phone a fait subir à ces poteaux
sur la rue Notre-Dame en face de
nos magasins nous est préjudi-
ciable, par le fait que nous som-
mes

P27/D1,63

incapable de nous servir de
nos orans d'une manière
efficace. Nous prions donc
votre Conseil de bien vouloir
notifier la dite Compagnie de
Téléphone, à faire disparaître
cette inconveniens, ou nous
serons forcés à prendre des
procédures contre la Ville.

Esperant que vous vous
occuperez de notre juste dem-
ande

Nous demeurons vos
humbles serviteurs
Gideon Lecour
Raphaël Amour.

Canadian Fire Underwriters' Association,

EASTERN BRANCH.

REPORT ON FIRE PREVENTIVE APPLIANCES IN THE TOWN OF ST. CUNEGONDE, P.Q.

As on JULY 24th, 1894.

I called at St. Cunegonde to-day and found the Montreal Water and Power Co.'s works not yet completed so as to give a supply from reservoir.

| | A.M. |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Sounded alarm of fire from Box No. 34 at corner of Vinet and Albert Streets at..... | 11.18½ |
| One reel and 3 men arrived at..... | 11.19½ |
| Hook and ladder truck and 4 men at..... | 11.20½ |
| One 500 ft. line throwing water at..... | 11.24 |
| Second reel and one man arrived at..... | 11.30 |
| Second 500 ft. line throwing water at..... | 11.32½ |
| Water pressure just prior to alarm..... | 75 lbs. |
| “ “ with one stream..... | 75 lbs. |
| “ “ with two streams..... | 72 lbs. |
| Pressure at pump house said to be 110 to 115 lbs. | |

Changes since Report of January 5th, 1894.

- 1.—Chief of Police is Chief of Fire Brigade.
- 2.—Total fully paid men 6; formerly, as stated by the late Chief, 7.
- 3.—No call men now, formerly 2 at \$25 each per year, as stated by the previous Chief.
- 4.—One fully paid, and the two call men, the present Chief says, taken off last May.
- 5.—Total available hose 2,600.

I beg to draw attention to the fact that it very often happens that only the Chief and two others are on duty in the Fire Hall, owing to the frequent calls for police service, and in my opinion, items 2 and 3 ought not to have been reduced. I think also that both reels should immediately turn out on first alarm of fire, instead of only one as at present. In such a place as this, the brigade should, in my opinion, be at all times strong enough to put on quickly and work effectively five fire streams, and the appliances should be accordingly.

Special.

The "Montreal Witness" of July 20th, commenting upon a fire that occurred in St. Cunegonde about 4 o'clock on the morning of that day, says: "It appears that the corporation of St. Cunegonde turns off the water every night and does not turn it on again until 4.30 a.m.," and, in consequence of that statement, I again visited the town on the 24th inst., and made particular inquiries, with the following results:—

1.—It does not appear that the water is ever turned off by day or night, except for the purposes of necessary repairs or alterations.

2.—About the time stated, an alarm of fire came in, but the exact time is uncertain, the firemen's book says 4 o'clock, but the Chief, who made the entry, could not say positively whether that was the time of its receipt or of their return from the fire, so I suggested that in future both times should be clearly stated.

3.—On the night in question, the water was shut off, not only from St. Cunegonde, but also from the towns of St. Henry, Cote St. Paul, and Cote St. Antoine, owing to two new services being put in and two others removed on the line of 12 inch main in Vinet Street from which they are all supplied.

4.—There is a water gauge in the fire hall, and it is said that in 9 minutes after receipt of alarm, the pressure was 50 lbs., and in 17 minutes 100 lbs. The pressure should, in my opinion, be registered daily in a book to be kept for the purpose, at 6 a.m., 6 p.m., noon, and midnight, with special entries of all periods during which the water is shut off and the cause of same.

ROBERT HOWE,
Inspector, C.F.U.A.

- 2864^a

24 Juillet 1894
Rapport de The Canadian
Fire association
Prob. Howe

P27/D1,63

P27/D1,63

2865

Demande réduction
sur sa taxe d'affaire

Jos. Bureau

St. Cunigunde
30 juillet 1894

Monsieur le Maire

Monsieur j'ai reçu mon
compte pour les taxes
d'affaire cet année il
me demande \$9.00
je trouve cela bien trop
cher. Je paye le même
prix que je payais l'an
dernier c'est-à-dire
\$120.00 par année et mon
logis compris je crois
qu'il y en a eu erreur car l'an

P27/D1,63

Dernier je n'ai payé
que \$2.50 en la même
besogne une boutique
de Barbin et ses notes
Je vous demande donc
Monsieur d'être assez bon
pour voir à cela et vous
m'obligeriez beaucoup

Je demeure votre
serviteur

Jos Bureau
Barbin

P27/D1,63

C. BEAUSOLEIL, M. P.

F. X. CHOQUET, C. R.

J. A. GIRARD, L.L.B.

BOITE DE POSTE 2053.
TELEPHONE No. 24.

BEAUSOLEIL, CHOQUET & GIRARD

AVOCATS

1592 RUE NOTRE-DAME

Montréal, 5 Août 1894

H. Hénault Ecr.

Maire de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal.

Monsieur,

Mr. Bernard Ritchie, vers la fin de juillet dernier, s'est démis un doigt dans une chute qu'il a faite sur la rue Notre-Dame, chute causée par le mauvais état des trottoirs en cet endroit. Il n'a pas travaillé jusqu'à ce jour et a requis les soins des médecins, il est donc juste que la Cité de Ste. Cunégonde paie une indemnité et nous avons instruction de réclamer la somme de cent piastres courant.

Veuillez, s'il vous plait voir à régler cette affaire le plus tôt possible, sinon nous serons forcés de prendre des précédés judiciaires.

Bien à vous.

Beausoleil, Choquet & Girard

P27/D1,63

St. Jovite
1^{er} Août 1894

Monsieur Paulin
Monsieur

Je m'adresse
à vous pour que
vous sachiez la suite
de vos intérêts
pour moi au conseil
St. Jovite au nom
de Jovite. Je vous prie de
plus cette année.
Je vous prie de
par moi cette année
mon logement. Cordialement
J. Linares

28654
Jovite
Linares
1000/1000

P27/D1,63

Adresse
3192 *Com. Notre Dame*

P27/D1,63

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL.
COUR SUPÉRIEURE.

alias

No. 1213

*Les demandeurs de
clarif. qu'un ar-
rangement de la dette
due par le défendeur,
a été effectuée et qu'
ils ne procèdent que
pour les frais, savoir
pour quinze dollars,
balancés d'ice sur
leur
Robt. L. Coffin
avocat des demandeurs*

*10 d'octobre
dans
le*

Herménigilde Laniel et Moïse Laniel, tous deux
commerçants des cité et district de Montréal et
faisant affaires comme tels en société à Ste Cuné-
gonde de Montréal, dit district, sous le nom de
Laniel et Freres

DEMANDEUR

VS

Louis Fortin de la Cité de Ste-Cunégonde de Mont-
réal, dit district.

DEFENDEUR

La Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, corporation
légalement constituée, ayant son bureau d'affaires
en la dite Cité de Ste-Cunégonde de Montréal,

TIERS-SAISIE

VICTORIA, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la
Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi et impératrice des Indes.

A aucun des Huissiers de notre dite Cour Supérieure, nommés pour le
district de *Montréal*

SALUT :—

Nous vous ordonnons, à la requête des dit^s demandeur^s
de sommer et nous sommons la dite tiers-saisie de comparaître, à dix
heures du matin, au greffe de notre dite Cour supérieure, à Montréal, le
deuxième jour *prochain* ou le
jour juridique suivant, ou en tout temps avant le rapport du présent bref en en
donnant avis au dit^s demandeur^s
au moins vingt-quatre heures au préalable, pour déclarer sous serment quels
biens meubles la dite tiers-saisie a appartenant au dit
defendeur et quelle somme de deniers ou autres choses il
lui doit ou aura à lui payer, afin que sur telle déclaration il soit
ordonné ce que de droit en satisfaction du jugement rendu en cette cause le
treizième jour d'octobre 189*2* condamnant
le dit *defendeur* à payer aux dit^s demandeur^s
la somme
de \$ *212.14* avec intérêt, tel que mentionné au dit jugement, et de plus la
somme de \$ *42.25* frais taxés sur le dit jugement dont distraction est accor-
dée à Maître *J. A. Coffin* avocat des
dit^s demandeur^s et aussi en satisfaction des frais subséquents
comprenant les frais des présentes.

Nous vous ordonnons aussi d'enjoindre et nous enjoignons au dit
tiers-saisi de ne point se dessaisir, sous peine d'être condamné personnel-
ment à payer la dite créance, des dits biens-meubles, sommes d'argent ou autres
choses, avant qu'il en ait été ordonné par le tribunal ; et de sommer et nous
sommions le dit *defendeur* de comparaître devant notre dite
Cour supérieure, à Montréal, le dit *deuxième* jour *prochain*
prochain ou le jour juridique suivant, pour voir déclarer la pré-
sente saisie-arrêt valable.

Et vous nous ferez alors ou auparavant, rapport des présentes et de vos
procédés.

En foi de quoi nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite
Cour Supérieure, à Montréal, le *douzième* jour de *juillet*
mil huit cent quatre-vingt-*quatorze*



(VRAIE COPIE)

D. A. Bidard
dy
Protonotaire de la dite Cour supérieure.

(Signé.)

D. A. Bidard
Protonotaire de la dite Cour supérieure.

P27/D1,63

Montreal le 14 Septembre 1894
Nous accuons au demandeur et a le Peerse
Saisie, mari-lesij de la presente Saisie-arrêt
Not'deux, Geoffroy et huerich
Avocats des dem au deux

No 2865
No 1213

C. S. MONTREAL.

H. Laniel
12/194

DEMANDEUR

L. Fortin

DEFENDEUR

La Cite de Ste
Theres-SAISIE

BREF DE

Saisie-Arrêt après Jugement.

COPIE.

Rapportable 2. R. R. R. 189 4

P27/D1,63

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

AVIS D'AJOURNEMENT

A M. M. J. H. Renault, M. R. Leonard
Ch. Salonde, A. Delisle, J. Dittrell, J. P. Durocher
et M. R. Lymbalmer Echevins

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le premier jour
d'août 1894, ajourné à mercredi
le huitième jour d'août 1894

Ch. L. Lortie

Greffier.

P27/D1,63

Je sousigne Certifié sans mes Serment
d'office que je délivre au domicile respectif de Messrs L. N. Henault
J. A. R. Leonard, C. F. Lalonde A. S. Delisle J. B. Lattrell J. B. Durocher
et M. E. Lyburner avis de convocation d'assemblée du 1^{er} Aout
au 8 Aout Courant.

St-Camille ce 6^{me} jour d'Aout 1894

Louis Durocher
H. C. R.

2866

AVIS D'AJOURNEMENT

L. N. Henault, A. S. Delisle C. F. Lalonde
Lattrell J. B. Durocher J. A. R. Leonard
M. E. Lyburner Secrs.

21e-Commune de Montreal

CITE DE

PROVINCE DE QUEBEC

A Son Honneur Le Maire et à
Messieurs Les Echevins de Ste
Cunégonde.

Messieurs,

Quoiqu' Etranger
ici, je me recommande à Vous, pour
obtenir quelque emploi dans la
Corporation de Ste Cunégonde.

Veuillez S'il Vous plaît, m'octroyer
quelque temps et j'espère, avec la
grâce de Dieu, par ma fidélité
à remplir les devoirs de ma charge,
de me rendre digne de Votre Confiance.

Si toutefois je deviens inutile
ou même nuisible, Vous me mettez
à la porte et tout Sera Dit.

En attendant, avec empressement
(car j'ai besoin pour Vivre de me mettre
à l'ouvrage) une réponse favorable
de Votre part,

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,
Votre humble Serviteur

F. H. David

Notaire

239 Rue Quesnel.



2866^a

Lettre demandant
un emploi dans la
Corporation

J. F. David
ans



P27/D1,63

P27/D1,63

Sainte-Cunégonde, 6 août 1894

L. H. Keivault, G. J. Ducharme, H. Morin, A. Delisle
J. B. Léonard, C. A. Lalonde, J. Luttrell, J. B.
Durocher & McElyburner Ecr.

Messieurs

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
de ~~chaque~~ des comités aura lieu mercredi le
huitième jour de août 1894, à sept heures et demie
P. M. dans une des salles de l'Hôtel de Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Chas. Fortin

Greffier.

P27/D1,63

Je soussigné Certifié sous mon
Serment d'office que je lui
au domicile de M^{rs} H. H. H. H.
G. N. Ducharme & Marin
c. s. de la J. A. R. Leonard. C. P. H. H. H.
J. Luthell J. B. Durache et
M. C. Hymmerleauis d'une
assemblée de tous les Comités
le jour Mercredi le 8 Aout 1844
St. Cunege de la 6^e jour Aout 44

Louis Fortin

M. C. H.



2867

Assemblée de tous
les Comités
L. Fortin

P27/D1,63



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,63

Theo. Cypriot, M.D.C.M.

106 Rue Vinet.

Téléphone Bell No. 8463.

Médecin Reviser de l'Alliance Nationale
Médecin de la Commission d'Hygiène
Examinateur pour la "London & Lancashire."

Montréal, 18 juillet 1897.

A. Monsieur le Maire de

A. Monsieur les Fondateurs de la
[de St-Jungouche Montréal

Messieurs.

Au nom du club nautique de St-Jungouche
permettez-moi de vous exposer les faits suivants.

En 1891 le dit club obtint du gouvernement fédéral
un permis de construire sur le canal Lachine sans les
limites de cette municipalité un bain devant servir aux
membres du dit club. Plusieurs citoyens nous firent la demande
d'ouvrir au public en général. En vertu de cette loi nous
nous sommes vus dans la nécessité de faire une demande
de dépenses auxquelles nous ne nous attendions pas.
Il nous a fallu charger un jour d'entretien et par la suite
la charge par un avantage sur le bain public.

Maintenant comme certains des actionnaires
du bain demandent à être retirés et ne demandent qu'à retirer
dans leur fonds de bonis, je ne vois rien de mieux
que de vous offrir de les convertir et approfondir
avantageusement.

P27/D1,63

Theo. Cypriak, M.D.C.M.
106 Rue Vinet.

Téléphone Bell No. 8463.

Médecin Réviseur de l'Alliance Nationale
Médecin de la Commission d'Hygiène
Examineur pour la "London & Lancashire."

Montréal, 189.....

Je me félicite pour moi d'insister sur les avantages
d'un bain public. Vous comprendrez toute l'importance
qu'il y a pour notre population surtout pour la
classe pauvre de faire usage des bains. Les autorités
de Montréal ont eu bien compris la chose, qu'elles
entretiennent plusieurs établissements de bain à différents
endroits de la cité et cela avec usage gratuit.

Si la chose vous paraît agréable je serais
heureux de pouvoir vous rencontrer et de vous
expliquer des conditions auxquelles nous vous
croyons droit :

Votre tout dévoué

Theo Cypriak. M.D.C.

à Monsieur le Maire
et Messieurs les Conseillers de la Cité de St. Laurent
de Montréal

Les soussignés résidant dans la Cité de St. Laurent exposent respectueusement à votre honorable Conseil; que la Cité de St. Laurent ayant acquis un développement sans précédent dans l'histoire des villes du Canada par l'esprit d'initiative et de progrès qui caractérisent votre Conseil et aux incessants efforts que vous avez fait pour assurer ce résultat si satisfaisant, nous vous prions de bien vouloir continuer dans la voie que vous avez suivie jusqu'à ce jour et remplir une lacune qui empêche votre œuvre d'être complète;

Cette lacune est le manque d'un bain public dans les limites de cette Cité afin de permettre aux jeunes garçons d'apprendre et pratiquer l'art inestimable de la natation, vous ne ignorez pas que la Cité de Montréal dépense des sommes considérables pour l'établissement de ces bains dans ses limites, de plus les lois de l'hygiène sont impératives sur ce sujet, et nous considérons qu'il est très important et très utile pour la jeunesse d'apprendre à nager que presque tous les jeunes garçons de cette Cité sont privés de cet exercice par la raison plus haut mentionnée, et nous croyons devoir ajouter qu'il est certain qu'en favorisant le projet ci enoncé vous serez la cause que plusieurs vies seront sauvées par le seul fait que vous aurez procuré à

X
Les moyens
d'approche

A vos Citoyens a se sauver et a sauver
la vie des autres en cas d'accidents qui
malheureusement arrivent trop souvent.
nous attirons votre attention sur ce
sujet a une saison un peu avancée
mais c'est dans le but de vous donner
le temps d'y voir pendant l'hiver afin
d'être prêt pour le printemps prochain
nous espérons Messieurs que vous voudrez
bien prendre en considération cette requête
de vos Citoyens et y faire droit et
nous ne cessons de prier,

J. A. Page
C. A. Limoges
J. J. Poirier
J. P. Mathieu
H. Labonde
G. H. Mart
J. Picard
F. Bizier
H. LeFrancois
J. S. Lugas
Ed. Mayer
J. Ducharme
Eugène Caron
Arthur Laliberté
J. Langard
J. P. Dubois
W. Lussier
J. H. Mart
J. A. Page

P27/D1,63

Théophile Laval
Charles, Lajeunesse

2867a

Requête de Bain
des Citoyens
Louis 1794

M. de la Roche

P27/D1,63

P27/D1,63



Pièces réunies

FIN

P27/D1,63

Ste Bernegonde le 1er Sept 1893

A la Coopération de la Cité
de St Bernegonde,

Messieurs
Veuillez placer la cloture
qui est en face du lot
de Savignac & Radeau la
~~notée~~ ^{à Ste Notre Dame} en ligne avec
les plans, en charge
à notre compte.

Savignac & Radeau
par Radeau.

P27/D1,63

2866

Lettre de clôture
Loriquet Madeau

M. J. Loriquet
Loriquet Madeau
Loriquet Madeau

Rapport pour l'année de juin

du
Conseil d'Hygiène de la Cité de
St^e Laurende de Montréal

Plaintes

152 Cours Sales a.e.a.e. "Nettoyés"

10 Ecuries en mauvais ordre "arrangés"

Avis

39 fosses d'aisances "vidés"

11 Canaux d'égouts (mauvais ordre) "arrangés"

19 Boite à fumier "vidés"

Maladie Contag.

32 Cas de maladie contagieuses "rien"

8 Cas de "Rougeole"

4 de "Affluentes"

11 "Scarlatine"

9 "Diphthérie"

Rapports par les médecins suivants: "Cypriot"

"Leonard" "Smidt", "Drummond", "Pauport",

"Campeau", "Patley", "Hamilton"

Desinfection

32 maisons desinfectées pour cause de "maladie"

2 de de de de "Prudence"

Vaccination

869 Enfants Enregistrés Vaccinés, avec le nom
du Père et leur résidence respective - dont

430 garçons et 439 filles depuis l'âge
de 4 mois jusqu'à 31 ans.

Certificat

127 Certificat Enfants Vaccinés "Assurance"

Recensement

Population 9717 âmes Composée comme suit

1937 Pères de famille

317 garçons & veuf

2054 femmes & veuves.

Enfant

2688 garçons

2717 filles } Total 5409 Enfants. Sur ce

Enfants nombre 3719 Baccines et 1690 non Baccines
absent 58 familles
Maisons 27 Maisons vide
Licences visite 17 Shop de Beauches
 " 79 Licences, telle que laitier Boulangers
Confiseurs &c &c -

Distribution 100 Bref de summation pour Licences de chien
251 Mis Licences de chien "
225 Circulaire Rapport des Auditeurs "
200 " Taxes d'affaire "
220 " D^e "Principales"

Cour du Record 18 Bref de "summation"
5 D^e " "d'Expulsion"
14 "Soubferra"

Off en - 3 Ajouté au travaux

A. M^r le "Président" du Conseil d'Hygiène
 de la "Cité" de S^{te} Genevieve de Montréal
 et Mess le Maire et Echevin de la dite Cité

S^{te} Genevieve ce 1^{er} jour Aout 1891
 Le travaux respectueusement soumis.

Louis Fortin
 Inspect^r - San^t



2868^e

Rapport

18/94 du

Conseil d'Hygiène
de

La Cité St. Louis
pour May & Juin '94



P27/D1,63

P27/D1,63

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
...
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
...
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

† J. EMILE VANIER, †
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 7 Août 1894

à son Honneur le Maire
et à M. M. les Echevins de
la Cité de Ste. Cécile
de Montréal

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre que j'ai rencontré M. Hermette le Soliciteur de la Cie. du Pacifique Canadien au sujet de l'achat de la rue Souvenir et que d'après l'entrevue que nous avons eue ensemble il serait opportun que vous autorisiez un ou deux membres de votre Conseil de se rendre de nouveau auprès de M. Shannessy avec M. Hermette et moi-même afin d'arriver à une entente définitive au sujet de la prise de possession de la "Souvenir Property" le plus tôt possible.

Il n'y a certainement pas de temps à perdre.

J'ai l'honneur d'être, M. M.,

Votre très obéissant serviteur

J. Emile Vanier
Ingénieur de la Cité de Ste.
Cécile de Montréal

2869

Lettre seigneuriale
de la rue Houvenot
J. C. Vanier

à Monsieur le Comte de Lauzon
à Paris

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely the body of the letter.]

[Faint handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or date.]

P27/D1,63

P27/D1,63

2870

Ste. Genevieve: Mun.
dossiers

Je: Monument
d'Herbiville

Var: 2725

Ste. Genevieve
Municipalité
dossiers.

2871

Demande reduction
sur sa taxe d'affaire
Alice Brown

2581
221
1891
1600

St Cunegonde.

Aug. 8/94.

To the Council of
St Cunegonde.

Sirs,

We have opened a small Dry Goods on St. Antoine St. near Vinet St & are paying \$20.00 a month Rent which is a very high as we only use half of the Store. The other half being shut off as our Stock is not large enough to fill all. And we have been taxed for \$18.00 which is a great deal too much for such a small trade as we do. And considering only part of the Store is used for Business. The Clerk of the Town

P27/D1,63

Ball informed me that it is not in his power to reduce it, so I apply to the Council to ask them to make it as low as possible for us.

Also the Bill was sent to my father, Jas Brown who has not anything to do with it, as the store belongs only to my sister & myself.

Yours Respectfully
Alice Brown
462 St Antoine

P27/D1,63

2871^u
Lettre de résiliation de
citoyen
31 St-Jacques
9 Août 1874

Monsieur le Maire.

Monsieur
Edmond Barron est
infirme et pauvre.
Il désire prendre une
shop de boucher.
Je joins mes prières aux
vôtres pour que la
Municipalité et les
Conseillers lui fassent
du bien sans sur
sa licence.
St-Jacques
9 Oct 1874
J. H. G. G. G.

P27/D1,63

Sainte-Cunégonde, 10 août 1894

L. H. Renault, G. N. Ducharme, H. Morin, M. R. Léonard
A. S. Delisle, C. H. Palonde, J. Luttrell, B. Durocher &
M. R. Lyburner

Ecrs

~~Messieurs~~

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
du Comité de *Police* aura lieu *lundi* le
troisième jour de *août* 1894, à sept heures ~~et~~ *demie*
P. M. dans une des salles de l'Hôtel de Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Chas. Fortin

Greffier.

P27/D1,63

2872

Assemblée des Comités
de Police
Lévesque

Je soussigné certifie par les présents
que je suis un ami de Messrs L. H. Renaud, C. P. Lalonde
J. A. R. Lévesque, G. N. Ducharme, J. B. Durocher, Joseph Lussier
N. Marin, S. Delisle & M. C. Symeone - amis d'Assemblée
du Comité de Police pour lundi le 13^e Aout 1894
St-Camille 10^e Aout 1894
Louis St-Onge
M. C. D.

P27/D1,63

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

VAIS D'AJOURNEMENT

A L. N. Renaud, G. N. Ducharme
A. S. Delisle & J. B. Durocher
Echevins

Messieurs,

Sachez que ce Conseil s'est, le huitième jour
d'août 1894, ajourné à mercredi
le quinzième jour d'août 1894

Chs. L. Poirier

Greffier.

P27/D1,63

Je soussigné certifie que le 13^{me} jour
d'août 1894 - lui au domicile de Mrs L. H. Henault
G. N. Ducharme, as. Delisle & J. B. Durocher.
Avis d'ajournement du 8^{me} jour d'août au quinzième
jour d'août courant 1894,

Sté Camille 13^e août 1894

Francis Parham
H. C. D.

2873
AVIS D'AJOURNEMENT

L. H. Henault,
G. N. Ducharme
A. S. Delisle &
J. B. Durocher

P27/D1,63

DÉLAVÉ



IN REFERRING TO POLICIES
PLEASE GIVE THEIR NUMBERS. Montreal

Office of the
Manufacturers
Accident
Insurance Company.

GEO. GOODERHAM, ESQ. PRESIDENT.
W. BELL, ESQ. } VICE PRESIDENTS.
S. F. M. KINNON, ESQ. }

Inc. F. Ellis,
Managing Director.

Agency

August 15th. 1892

D. DePalier Esq.

Secretary,
Town of St. Vrainville.

Dear Sir:-

Will you please place the following proposition before
your Mayor and Council on Wednesday evening. We will assume
all the responsibility to your Corporation caused by accidents to
the public. We will become responsible for claims to the ex-
tent of \$1000. on each individual with a limit of \$10,000. in any
one year. The premium for the same would be \$400.00

We will also assume the responsibility of all claims for
damage to horses and vehicles for which you may be responsible, the
premium for same would be \$100.00 We shall be glad to hear
from you at an early date. Yours truly,

Rolland Symon & Burnett
Provincial Managers

P27/D1,63

DÉLAVÉ



IN REFERRING TO POLICIES
PLEASE GIVE THEIR NUMBERS. Montreal

Office of the
Manufacturers
Accident
Insurance Company.

GEO. GOODERHAM, ESQ. PRESIDENT.
W. BELL, ESQ. }
S. F. Mc KINNON, ESQ. } VICE PRESIDENTS.

Inc. F. Ellis,
Managing Director.

Agency

August 15th. 1894

D. DePelier Esq.

Secretary,
Town of Ste Ursule.

Dear Sir:-

Will you please place the following proposition before your Mayor and Council on Wednesday evening. We will assume all the responsibility to your Corporation caused by accidents to the public. We will become responsible for claims to the extent of \$1000. on each individual with a limit of \$10,000. in any one year. The premium for the same would be \$400.00

We will also assume the responsibility of all claims for damage to horses and vehicles for which you may be responsible, the premium for same would be \$200.00 We shall be glad to hear from you at an early date.

Yours truly,

William Symon & Burnett
Provincial Managers.

P27/D1,63

2874
Commissaires
Lettre de remerciement
pour la proposition
de la Corporation
de la Ville de Montréal
Manufacture
accidentelle
Joy

Montréal

Monsieur le Secrétaire
 Town of St. Georges.

Dear Sir:-

Will you please place the following proposition before
 your Mayor and Council on Wednesday evening. We will assume
 all the responsibility to your Corporation caused by accidents to
 the public. We will become responsible for claims to the ex-
 tent of \$1000 on each individual with a limit of \$10,000 in any
 one year. The premium for the same would be \$400.00

We will also assume the responsibility of all claims for
 damage to houses and vehicles for which you may be responsible, the
 premium for same would be \$200.00 We shall be glad to hear
 from you at an early date.

Yours truly,
 Provincial Managers.

August 13th.

4

P27/D1,63

Sainte-Cunégonde, 14 août 1894

L. H. Kenault, G. N. Ducharme, C. F. Lalonde
A. Delisle, J. A. Leonard, J. Pettrell, H. Morin
J. B. Durocher & M. C. Lyburner Secs.

Ecr.

Messieurs

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
du Comité de Sauve aura lieu mercredi
quinzième jour de août 1894, à sept heures et demie
P. M. dans une des salles de l'Hôtel de Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Chas. L. Lortie

Greffier.

P27/D1,63

2895

Assemblée des
Conseils de Banque
de Montréal

J'esu assigné Certifié que le
14^e jour d'Aout Courant je lire au domicile de
Messrs R. H. Renaud C. P. Lalonde, G. N. Ducharme
J. B. Suracher, N. Morin a. s. Pelletier J. B. Lefebvre
M. C. Lambert Amis et jurement d'assemblée de Banque
à Mercredi le 15^e jour d'Aout Courant
St. Laurent 14^e Aout 1894

Louis Fortin
P. C. G.

P27/D1,63

Sainte-Cunégonde 15 Août 1894

Joseph Luttrell Ecr,
Président du Comité de Police,
Ste. Cunégonde.

Monsieur,

Je viens vous donner ma démission comme
constable de votre Cité.-Permettez-moi de vous remercier,
vous et les Echevins, pour la libéralité et la courtoisie
que vous m'avez toujours témoignés.

Votre très dévoué,

Esprit Brav

P27/D1,63

2896
Demission comme
Constable
J. Brais

P27/D1,63

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

GENERAL MANAGER'S OFFICE

MONTREAL,

August 15th 1894

23670

Sir,

I am in receipt of your letter of the 14th inst, and have given instructions for the level crossing at Atwater Avenue to be opened. The gates are already in place.

Faithfully yours

L. J. Seymour
General Manager

Chas. Dorrier Esq
Chapelier de la
Cité Ste-Anne
de Montreal

P27/D1,63

~~11~~ 1015

2877

Lettre ouverte
 Avenue Atwater
 L. Seargant

0780

of the [unclear] [unclear] [unclear]
 [unclear] [unclear] [unclear] [unclear] [unclear]

of the [unclear] [unclear] [unclear]
 [unclear] [unclear] [unclear] [unclear] [unclear]

de Montréal
 le [unclear]
 [unclear] [unclear] [unclear]
 [unclear] [unclear] [unclear]

P27/D1,63

Montréal Août le 20 1894

Mr L. H. Heault

Maire de Ste Cécile

Cher Monsieur:

Conformément à votre demande du du 30 du juillet dernier, de préparer un rapport sur l'éclairage de votre municipalité; lequel, vous semble déficient et loin d'être satisfaisant; et, afin de pouvoir préparer ce rapport j'ai cru bon de commencer par examiner quelles étaient les obligations de la Compagnie Royale vis-à-vis de la Corporation.

Après avoir pris connaissance des diverses clauses de ce contrat j'ai pu me rendre compte que la clause principale, celle qui concerne le Standard de service a été fournie est loin d'être claire et définie elle ne fait que mentionner

que la Royale devra fournir la même quantité de lumière que la maison Craig-Fils fournissait à la Corporation avant l'existence du contrat présent, ce qui est très difficile à établir.

Neanmoins j'ai pu me convaincre que l'éclairage de votre municipalité semble être fait avec beaucoup de négligence.

On m'a informé que régulièrement on tournait le courant sur le circuit de votre municipalité qu'un quart d'heure ou vingt minutes plus tard qu'à Montréal sur les circuits avoisinant de votre municipalité, et, que, surtout la semaine dernière, il y a eu, 2-3- jusqu'à quatre lampes qui n'ont pas fonctionné pour toute une nuit à la fois.

Aussi si on regarde fonctionner les lampes on peut se rendre compte qu'en général elles sont loin de fonctionner régulièrement il y en a même qui sont tout à fait défectueuses.

P27/D1,63

Ce dernier défaut doit être dû à ce les lampes actuellement en usage dans votre municipalité sont les vieilles lampes de Craig & Fils qui étaient enroulées et ajustées pour brûler à dix ampères et il semblerait qu'elles n'ont pas tout à fait le courant voulu.

Peut être que le Royal se sert-tell de son dynamo tel qu'ajusté pour ses circuits ordinaires qui ne demandent que 9 $\frac{1}{10}$ ampères.

Espérant que ces différentes remarques seront à votre entière satisfaction.

Je demeure M^r le maire

Très dévoué serviteur

E. Craig

P27/D1,63

2878
Rapport sur l'éclair-
cissement de cette
Municipalité
H. Craig

P27/D1,63

BEAUDIN, CARDINAL & LORANGER,
AVOCATS,

1598 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL 1615.

BUREAU DE POSTE BOITE 2033.

S. BEAUDIN, C. R.

J. T. CARDINAL, L. L. B.

L. J. LORANGER, L. L. L.

Montreal, 21 Mars 1894

Monsieur,
M. Philéas Gouffard
desirerait savoir ce que
la Corporation a bien
tenté de faire au
sujet de sa réclamation
de \$858.00 contre la Cité.

Seriez-vous assez
bon de soumettre la
question au Conseil
à son assemblée de
demain & vous en priez

Très
C. F. Poirier & Co Avocats

2878a

Letter re reclamati
de P. Gougeon 80. 2
Blandou & Co
21 Aout 94

P27/D1,63

P27/D1,63

Licences -

Ste Cunegonde Aout 29/94
Messieurs les conseillers

Messieurs
Je vous demande de bien vouloir
réduire ma taxe de affaire au que
je suis veuve et pauvre et je ne
vend pas beaucoup
Veuve Dragon

Remanbyville
Ston au 10/10/94
d'affaire
Veuve Dragon
2898

St^e Catherine Mont^r 1879

Messieurs

Les citoyens de la Rue
Luesnel et Ottawa desirant
de voir une lampe Elec-
trique au coin de les dit
Rue

Signé Par

H. J. Larivière
Louis Bates
et J. Major
Walter Thom
Moise Bisson
Alphonse Lefevre
Albert Daoust
P. Lecour
Jos Gangnon
John Dargy
Napoleon Fautemps
Onesime Therrien
David Lalonde
Charles Wilson

2879^a
Requête au campement
22 avril 1944

P27/D1,63

P27/D1,63



23 Août, 1934

Monsieur le Secrétaire-Trésorier,

Le Médecin Officier de Santé de Montréal se plaint à ce Bureau de ce que certaines municipalités laissent partir des malades contagieux pour Montréal sans prévenir les autorités sanitaires de cette ville à l'avance, comme le veut l'article 6 de nos Règlements.

En conséquence, désirant donner à Montréal aussi bien qu'aux autres municipalités la protection à laquelle elle a droit le Conseil m'a chargé d'écrire à toutes les municipalités environnantes de Montréal sans distinction- qu'elles aient été ou non été en faute jusqu'ici- de prendre les mesures nécessaires pour que de semblables imprudences ne se renouvellent plus au détriment de Montréal et le cas échéant, se verrait nécessairement forcée, pour se protéger, de réclamer devant les tribunaux la pénalité attachée à la violation du dit Règlement 6.

Je demeure, Cher Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

E. G. B. Belliveau

Secrétaire

Secrétaire

Votre dévoué serviteur,

Le directeur, Chem. Montclair,

du dit Règlement G.

de réajuster devant les tribunaux la délimité attente p la loi sur ou

Je me réjouis de voir que vous avez été obligé de protéger

plusieurs imprudences ne se renouvellent plus en délimitant Montclair de

la rue St-Jacques, et de rendre les mesures nécessaires pour que ces

mesures soient prises sans distinction - du, elles sont été en son état en

le conseil municipal de la ville de Montréal en vue de l'annulation

de la loi sur les municipalités et de la loi sur la ville de Montréal

et de la loi sur les municipalités et de la loi sur la ville de Montréal

de la loi sur les municipalités et de la loi sur la ville de Montréal

de la loi sur les municipalités et de la loi sur la ville de Montréal

de la loi sur les municipalités et de la loi sur la ville de Montréal

de la loi sur les municipalités et de la loi sur la ville de Montréal

de la loi sur les municipalités et de la loi sur la ville de Montréal

1907, 1000